



DOSSIER

Je préjuge Tu préjuges Nous préjugeons...

P. 11 LE BLOCUS DE GAZA COMMENCE
AUX FRONTIÈRES DE L'EUROPE

P. 26 L'ÉPICIER « CHINOIS »,
UNE HISTOIRE DE MIGRATION

P. 30 RENCONTRE AVEC
FABIEN DIDIER YENE

Dans les permanences, les centres d'hébergement ou les centres de rétention, les militants de La Cimade récoltent nombre d'histoires absurdes qui illustrent le non-sens dans lequel se retrouvent souvent les étrangers face à l'administration.

Cette rubrique est désormais dédiée à ces histoires... et les vôtres y sont les bienvenues !

Vous pouvez envoyer vos textes à causescommunes@lacimade.org

Comment accumuler les miles

Les expulsions en provenance des DOM-TOM donnent régulièrement lieu à des situations aux limites de l'entendement. Après le transfert d'un chinois de Hong-Kong l'année dernière depuis le CRA des Abymes en Guadeloupe, relâché dans le no man's land entourant le Mesnil-Amelot suite à une décision du juge de Meaux, c'est, cette fois-ci, un aller-retour Cayenne-Paris-Caracas aux frais du contribuable effectué par Monsieur Ruiz, ressortissant vénézuélien.

Distance Cayenne-Caracas ? 1700 km. Distance Cayenne-Paris-Caracas ? 15 230 km ! Plus de 20 heures de vol et deux escortes : le transfert intercontinental totalement absurde d'un individu pour alimenter les quotas annuels d'expulsion.

Extrait de la Crazette, journal sur le centre de rétention du Mesnil-Amelot

Je ne comprends pas...

« Je ne comprends pas. Quand je veux rentrer au Suriname, la police m'arrête à Iracoubo. Je lui explique que je repars pour Paramaribo mais ils me disent à chaque fois que je n'ai pas le droit. Alors je leur demande si je peux rester ici, en Guyane. Mais ils me disent aussi que je n'en ai pas le droit. Alors si je n'ai ni le droit de partir, ni le droit de rester, qu'est ce que je peux bien faire ? »

Retenu au centre de rétention de Rochambeau à Cayenne. Extrait de CRA de neuf ? Journal de la rétention en Outre-Mer

Rectificatif

Chers abonnés, chères abonnées, Vous avez dû recevoir avec le numéro de juillet un courrier vous invitant à vous réabonner. Ce courrier, destiné seulement aux personnes en fin d'abonnement, a été envoyé malencontreusement à tous les abonnés. Nous vous prions de nous excuser pour cette erreur.

Pour tous ceux qui ont renouvelé leur abonnement, celui-ci sera prolongé de 4 numéros.

En vous remerciant pour votre compréhension,

L'équipe de Causes Communes.

Plus de précisions au 01 44 18 66 06

L'art de compliquer des choses simples

Bien souvent, après une autorisation de regroupement familial, les consulats trouvent toutes sortes de raisons pour refuser les visas permettant aux familles de se rejoindre : la plupart du temps ils soulèvent des problèmes d'état civil. Là nous nous trouvons face à deux administrations qui communiquent mal. Un jeune en a fait les frais durant un an.

La famille que j'ai suivie est installée en France depuis de longues années et tous les enfants y sont nés sauf l'aîné, Ahmed, resté au pays.

Les parents font une demande de regroupement familial, tout d'abord refusée par la préfecture, et finalement acceptée en juin 2009 après un recours au tribunal administratif. Cet accord est confirmé, en septembre 2009, par une lettre de l'OFII (Office français de l'Immigration et de l'Intégration) à la famille. Et c'est là que les choses se gâtent : Ahmed doit se procurer son visa long séjour pour venir rejoindre ses

LE TRAIT DE... DUBOILLON

parents en France. Cela prendra plus d'un an et nécessitera un recours en référé au tribunal administratif.

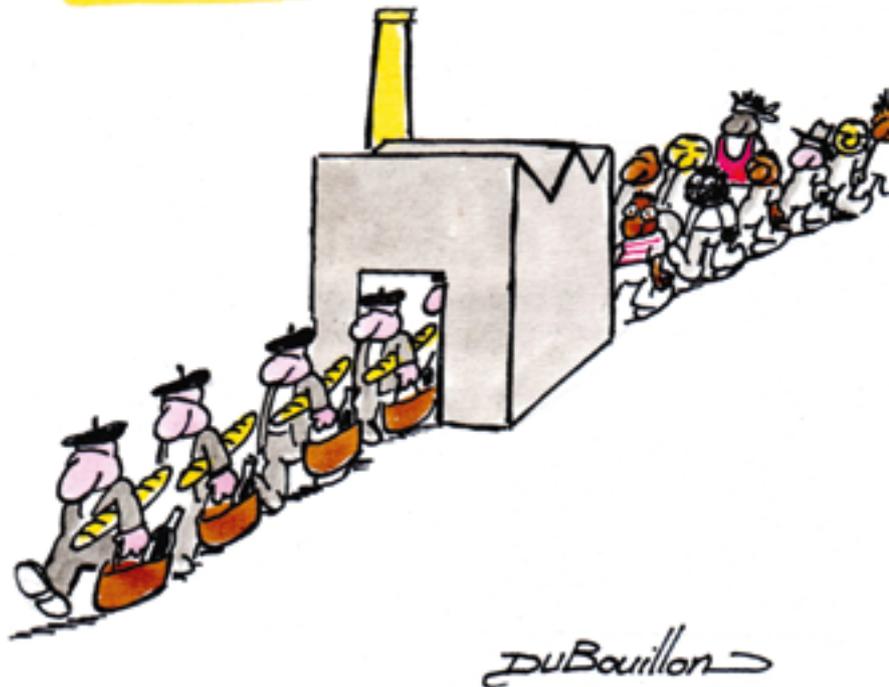
Convoqué en février 2010 au consulat, Ahmed s'y rend mais on lui dit finalement de revenir deux mois après. En avril, il se présente à nouveau mais, comme il est mineur, on lui dit de revenir avec un adulte muni d'une délégation d'autorité parentale. Le 19 avril la demande de visa est enfin déposée.

Mais le 17 juin 2010 le consulat demande à Ahmed de faire envoyer un formulaire au consulat par l'OFII. Le père d'Ahmed contacte alors la responsable à l'OFII à Paris qui précise avoir déjà envoyé deux fois le dit certificat au consulat et demande à être contactée par le responsable du consulat... ce qui ne sera jamais fait !

Le père d'Ahmed contacte alors La Cimade début septembre : courriers, mails et fax sont envoyés au consulat sans succès. Il faut donc se résoudre à considérer qu'il y a eu refus implicite de délivrance de visa. Et c'est après une demande communication des motifs de refus de visa et un recours à la commission des recours contre les refus de visas à Nantes, qu'un recours en référé auprès du tribunal administratif est déposé, via un avocat, le 6 janvier 2011. Le 31 janvier le ministère de l'Intérieur a finalement

Un grand nez, une grande bouche, une houppette au sommet du crâne pour les messieurs, des rondeurs bien placées et des noeuds papillons sur les cheveux des femmes, tels sont les traits arrondis très reconnaissables des dessins de DuBouillon. Alain Bouillon, de son vrai nom, est un dessinateur bien connu de Lyon et d'ailleurs. Réalisant à la fois bandes dessinées et dessins de presse, il commente l'actualité de ses traits caustiques et satiriques notamment dans *Le Progrès*.

BIENTÔT DES FABRIQUES DE BONS FRANÇAIS



ordonné au consulat de délivrer le visa et Ahmed est arrivé en France le 9 février 2011....un an après sa première convocation au consulat.

Ce regroupement familial, qui logiquement n'aurait pas dû poser de problème, a nécessité deux recours au tribunal administratif et un recours à la commission de

Nantes. Comment engorger les tribunaux pour un problème de formulaire non reçu.

Pendant ce temps, Ahmed se morfondait seul, sans savoir quand il pourrait rejoindre sa famille et en perdant une année scolaire.

Anne-Marie Markoff, bénévole à La Cimade en Île de France

Sommaire

Regards

6 Actualités



Expulsions à tous prix. Quand le gouvernement piétine les droits pour gagner sa course aux chiffres. La frontière gréco-turque, un point de passage à enjeux. Libye - Lampedusa, l'hécatombe. Roms, les « inadaptables », regards du photographe Alain Keler.

10 Point chaud

En Mauritanie, les associations de défense des droits de l'Homme dénoncent les dérives discriminatoires du processus de recensement.

11 Initiatives

Retour sur la flottille de la paix pour Gaza avec Alain Bosc. Grève au Samu social : une mobilisation sans précédent. L'accueil des Tunisiens en France : témoignage.

13 Juridique

Le maquis des institutions européennes. Troisième fiche pédagogique.

Le dossier

14 Je préjuge, tu préjuges, nous préjugeons...



Un dossier pour mieux cerner les préjugés ces « œillères de la pensée ». Quand deviennent-ils dangereux ? Peut-on et doit-on les éradiquer ?

20 Actions

Entretien avec Smaïn Laacher, sociologue. Rencontre avec Camille Denis, du GADEM sur les actions menées au Maroc pour lutter contre les préjugés envers les migrants sub-sahariens.

22 Portrait

Rokhaya Diallo fondatrice des « Indivisibles », elle épingle avec humour les dérapages du quotidien.

23 En débat

Peut-on échapper aux préjugés ? Gérald Bronner, sociologue et Sabrina Goldman, avocate, en discutent...

Trajectoires

26 Parcours



Rencontre avec David Ta, épicier de quartier au parcours insoupçonné.

27 La chronique

L'évolution des inégalités par Jean Viard

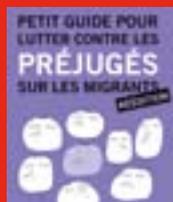
29 Carnets de justice

« Monsieur ne sait pas d'où il est parti, il sait peut-être où il est arrivé ? »

 **lacimade.org**

Vous pouvez actuellement sur le site de La Cimade

➤ **Commander** le petit guide pour lutter contre les préjugés, une nouvelle édition publiée à l'occasion du festival migrant'scène 2011 « Il n'y a pas de préjugés anodins ».



➤ **Télécharger** la brochure « Inventer une politique d'hospitalité, les 40 propositions de La Cimade » et visiter le site mis en ligne à cette occasion. <http://www.lacimade.org/politiquehospitalite>



➤ **Commander** le calendrier du monde 2012, les cartes de correspondance ou le calendrier partagé.



Expressions

30 Rencontre



Après avoir écrit avec une grande force d'interpellation et une profonde humanité son parcours de migrant entre le Cameroun et le Maroc, Fabien Didier Yene s'est engagé pour la défense des droits des sub-sahariens dans les pays d'Afrique du Nord. Il explique à Causes Communes l'origine, les aléas et les perspectives de son action.

31 À lire, à voir

Pour l'automne, des rencontres et des romans pour aborder autrement la question des migrations.

34 Sur le web

sosrétention.com, un outil juridique sur la rétention.

Édito



La peur est au cœur des enjeux démocratiques de l'Europe actuelle

La peur du déclassement, du chômage, le sentiment d'insécurité et les craintes pour l'avenir sont les ingrédients toxiques alimentant les discours et des pratiques politiques, influençant les représentations que se font les sociétés d'elles mêmes et les élus qu'elles désignent.

Ce phénomène s'étend à toute l'Europe, à travers l'inquiétante montée des populismes et des partis d'extrême droite et la banalisation des politiques d'exclusion et du « chacun pour soi ». Agir contre la peur des étrangers n'est pas un enjeu secondaire, tant celle-ci ancre un ensemble de représentations qui défigurent les valeurs fondamentales de nos sociétés et forgent un monde de frontières et violence.

S'emparer de cette peur, la contester est donc une tâche capitale. Certes, nous le savons, les réponses à cette peur sont d'abord sociales, afin de répondre à la demande de protection de chacun, économiques, afin de répondre à l'impératif d'une autre répartition des richesses, et politiques, par le renouvellement des espaces de la démocratie.

Mais elles passent aussi, pour nous, par une déconstruction du dogme de la fermeture des frontières et donc la promotion d'une autre politique d'immigration. C'est le sens des 40 propositions que nous portons en vue des échéances de 2012. Elles passent aussi et surtout par une lutte contre les idées reçues et les préjugés qui façonnent et alimentent cette peur des migrants. Vous trouverez ainsi dans ce numéro de Causes Communes, des points de vue et des réflexions qui nous interrogent sur nos préjugés pour mieux les combattre. Puis, La Cimade organise du 12 au 28 novembre l'édition 2011 du festival migrant'scène sous le titre : « Il n'y a pas de préjugés anodins ». À l'occasion de ce festival sera réédité le *petit guide pour lutter contre les préjugés envers les migrants*.

Changer les regards et proposer une nouvelle vision, basée sur les principes d'hospitalité, de mobilité et de citoyenneté, constituent des enjeux forts. Ils sont liés par la même ambition, d'inscrire le respect des droits et de la dignité des migrants au cœur d'une société qui respecte les droits et la dignité de tous.

Jérôme Martinez | SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

« Causes communes »
Le journal trimestriel de

La Cimade
L'humanité passe par l'autre

La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour le respect des droits et de la dignité des personnes.

PRÉSIDENT : Patrick Peugeot
64, rue Clisson 75013 Paris
tél.: 01 44 18 60 50
www.lacimade.org

ABONNEMENTS
4 numéros - 1 an: 15 €
(étranger: 20 €)

Pour les changements d'adresse, prière de retourner la dernière étiquette.

La reproduction des articles doit faire l'objet d'une autorisation.
Les photos sont de droit réservé.

ISSN 1262 - 1218
COMMISSION PARITAIRE: 0513 G 90850
DÉPÔT LÉGAL 3^{ème} trimestre 2011

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Jérôme Martinez

RÉDACTRICE EN CHEF : Agathe Marin

COMITÉ DE RÉDACTION : Françoise Ballanger, Maya Blanc, Christian Brassac, Dominique Chivot, María Eugenia Garduño Barberena, Hugo Lattard, M.G. Ivan Rubinstein, Juliette Sénécat, Anette Smedley, Laurent Tessier, Didier Weill

ICONOGRAPHIE : Agathe Marin et Virginie de Galzain

ONT ÉGALEMENT COLLABORÉ À CE NUMÉRO :
Alain Le Goanvic, Ayoko Mensah, Clémence Racimora, Jean Viard.

PHOTO DE COUVERTURE : The Goutte d'Or. Au cochon doré, 2011. Institut des Cultures d'Islam © Martin Parr

CONTACT : causescommunes@lacimade.org

CONCEPTION GRAPHIQUE © ANATOMIE
Magdalena Holtz

MAQUETTE : Romain Perrot

IMPRESSION : Imprimerie Corlet

Expulser à tout prix

Pour atteindre le chiffre des 30 000 expulsions, le gouvernement enfreint les lois européennes et françaises sans états d'âme.

Claude Guéant l'a dit et redit : il veut accroître le nombre d'expulsions d'étrangers en situation irrégulière, battre le record de son prédécesseur. À cette fin, tous les moyens semblent bons. La nouvelle loi sur l'immigration du 16 juin 2011 est ainsi présentée comme un arsenal d'armes toujours plus efficaces contre les migrants en situation irrégulière. Ces nouveaux « outils », comme les appellent nombre de médias, comprennent notamment, l'instauration de l'interdiction de retour sur le territoire, l'augmentation de la durée de la rétention ou la mise à l'écart du juge. Et le plus dangereux de ces « outils » semble bien être ce dernier. En effet, retarder le contrôle du juge des libertés sur les premiers jours de privation de liberté, c'est permettre la multiplication des arrestations et gardes à vue illégales. Or, c'est bien ce à quoi nous assistons depuis plusieurs mois.

Retarder le contrôle du juge des libertés c'est permettre la multiplication des gardes à vue illégales.

Au mépris des dispositions européennes

La France n'ayant pas transposé à temps la directive Retour, celle-ci a en effet été invocable directement par les étrangers arrêtés entre le 25 décembre 2010 et le 18 juillet 2011, date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Or, la directive européenne s'est avérée plus protectrice sur certains points que la législation nationale. Pourtant les préfetures ont poursuivi leurs

pratiques en claire violation avec les dispositions européennes existantes. La directive Retour prévoit notamment un délai de départ volontaire d'au moins 7 jours mais nombre d'étrangers en France sont expulsés quelques jours seulement après leur arrestation, sans avoir pu bénéficier dudit délai.

Partout en France, en métropole et encore plus dramatiquement en Outre-Mer on assiste à des expulsions clairement illégales.

De plus, en France, depuis la réforme de la garde à vue, celle-ci n'est possible que si la personne arrêtée est soupçonnée d'un délit passible d'une peine de prison. Or la Cour de justice de l'Union européenne, dans une décision du 28 avril 2011, a précisé que le simple fait de se maintenir sur le territoire en situation irrégulière ne pouvait pas être passible d'une peine de prison. Pourtant, les services de police ont continué de placer en garde à vue des centaines d'étrangers dont le seul « délit » est d'être en situation irrégulière. Même si nombre d'entre eux ont pu être libérés par le juge des libertés, l'administration a poursuivi ses pratiques en violation flagrante de la jurisprudence européenne et de la législation française.

Au mépris du juge des libertés

Pire, à Bordeaux début août, alors que le juge des libertés avait été saisi en urgence pour constater l'illégalité d'une garde à vue, la préfeture a refusé de

prendre en compte sa décision et a maintenu en rétention un homme qui venait d'être libéré par le tribunal ! Partout en France, en métropole et encore plus dramatiquement en Outre-Mer, on assiste ainsi à des arrestations et des expulsions clairement illégales. Le juge des libertés n'intervenant désormais qu'au bout de 5 jours de rétention, ne peut en constater qu'une petite partie. Les autres se font expulser avant.

Ainsi se gonflent les chiffres du ministre de l'Intérieur, qui se gargarise de nouvelles armes législatives tout en s'asseyant sur le respect des dispositions européennes et françaises qui pourraient faire obstacle à sa course à l'expulsion. Une politique du chiffre effrayante qui entraîne sans discernement l'enfermement, l'expulsion et l'interdiction de retour d'étrangers malades, de parents d'enfants français, d'hommes et de femmes ayant toutes leurs attaches en France. —

30 000 expulsions, c'est le record que Claude Guéant souhaite atteindre en 2011. Ce chiffre englobe les réadmissions vers d'autres pays européens et les « retours aidés ». En 2009, cela a représenté presque la moitié de l'ensemble des expulsions.

AILLEURS EN EUROPE

Frontière gréco-turque : un point de passage à enjeux

Multiplication des opérations Frontex, projet de construction d'un mur, enfermements arbitraires de migrants, la frontière gréco-turque est devenue une nouvelle « ligne de front » pour l'Union européenne.

Le verrouillage des traditionnels points d'entrée vers l'Union européenne (Ceuta et Melilla, les îles Canaries, maintenant le passage depuis la Libye jusqu'à Lampedusa) pousse les migrants à chercher de nouvelles voies de passage plus à l'Est, toujours plus longues et dangereuses.

Un véritable jeu de ping-pong s'est donc installé entre les deux pays.

De plus en plus de personnes tentent ainsi leur chance à la frontière terrestre occidentale de la Turquie. Avec en arrière-fond d'une part l'enjeu de la candidature de cette dernière à l'UE et, d'autre part, la crise économique grecque. Un véritable jeu de ping-pong s'est donc installé entre les deux pays. Les migrants, retenus dans des conditions inhumaines et qui subissent des déplacements et des enfermements aussi arbitraires que dégradants, en payent le prix fort. L'obsession sécuritaire des États membres de l'UE y trouve un lieu d'exercice propice, avec le bras armé que constitue Frontex. Les opérations de cette agence (RABIT, octobre



Afghan arrivé à Alexandroupolis après 130 km de marche ininterrompue depuis le camp de Fellaki, 2011

2010, et Poséidon, mars 2011) ont rassemblé 189 agents, 28 voitures de patrouilles et plusieurs bus ; elles viennent en soutien aux patrouilles des autorités grecques et s'occupent également du « screening », dont l'objectif est de déterminer la nationalité de chaque migrant. D'autres idées ont été lancées, à

l'instar de ce projet de la Grèce de construire un mur ou, plus récemment, un fossé de 120 km de long, 30 m de large et 7 m de profondeur sur le lieu de passage... Au milieu de tout ce dispositif, des êtres humains cherchent accueil, refuge et asile. —

Christian Brassac

1500

C'est le nombre de migrants ayant trouvé la mort depuis le mois de mars, en tentant d'arriver à Lampedusa, au sud de la Sicile. Rien qu'au mois d'août, 375 migrants sont morts dans l'indifférence quasi générale, lors de ces voyages sur des embarcations de fortune. Selon le Haut commissariat aux réfugiés (HCR), l'afflux de réfugiés venant de Libye s'est intensifié ces derniers mois. Migreurop appelle à organiser une surveillance maritime afin que soit enfin porté assistance aux personnes en danger.

+ EN SAVOIR PLUS

Aux frontières de l'Europe : contrôle, enfermement et expulsions
www.migreurop.org

À voir le reportage photo de Sara Prestianni à la frontière gréco-turque et turco-bulgare

www.flickr.com/photos/saraprestianni

ROMS LES « INADAPTABLES »

Le regard d'Alain Keler, photographe

Depuis les années 90, Alain Keler photographie les populations roms, d'Est en Ouest, du Kosovo à l'Essonne, en passant par la Hongrie ou la République Tchèque.

« Les Roms sont rejetés dans toute l'Europe. C'est comme s'ils n'existaient pas, plusieurs fois j'ai découvert par hasard leurs habitations, cachées dans un bois, sous un pont, invisibles, des zombies on pourrait dire... À l'Est, on les appelle les « inadaptables », c'est effrayant. Et aujourd'hui, partout on les stigmatise, on les condamne

à vivre dans des conditions épouvantables. En République Tchèque, des manifestations néo-nazies, brandissant des slogans anti-roms ont lieu régulièrement, des pogroms même ont recommencé. En France, la violence vient surtout du langage du gouvernement, des politiques. Ils ne sont que 15 000 Roms ici, ce n'est rien. Si

on les autorisait à travailler, ils se fondraient simplement dans la société. Mais, en temps de crise, ce sont les plus vulnérables, les plus faibles et du coup la cible la plus facile pour les politiques. Pourtant on a construit l'Europe pour éviter cela, éviter qu'on mette au ban de la société des millions de personnes comme on est en train de le faire... »



Groupe de néo-nazis dans le quartier de Janov, République Tchèque, juillet 2009

© Alain Keler/M.Y.O.P



© Alain Keler/M.Y.O.P

Des Roms s'enfuient du Kosovo, 2004



© Alain Kéler/M.Y.O.P.

Expulsion du hanul le 6 juillet 2010



© Alain Kéler/M.Y.O.P.

Une famille de Roms de Roumanie vient d'apprendre qu'ils devront quitter bientôt leur baraquement situé à proximité d'une entrée d'autoroute. Ils vivent au milieu de leurs bagages en attendant un départ lié à la recherche d'un nouvel endroit où ils pourront vivre. Montreuil, mai 2010

Comme chaque trimestre, Causes Communes se propose de décrypter un mot de l'actualité sur l'immigration.

Black Adjectif et substantif anglais signifiant « noir ». Couramment utilisé dans la langue française, ce terme désigne une personne par la couleur de sa peau : il/elle est « black », c'est un/une « Black ». En 1998, le Mondial de football a même consacré l'expression « Black, Blanc, Beur ». Tiens, tiens, « Blanc », jamais « White »... « On ne m'ôtera pas de l'idée que ceux qui disent black ont en fait assez peur du noir », déclare l'écrivain Jean-Loup Chiflet dans *99 mots et expressions à foutre à la poubelle* (Points Goût des Mots). « Noir » semble prendre la teinte d'un terme trop direct, péjoratif, raciste, tabou. Et « black », au contraire, se recouvrir du vernis des mots branchés. Avec l'avantage, aussi, de la distance instaurée par l'emploi d'une langue étrangère. « Black », c'est prudent, actuel, cool, positif. Aux États-Unis, ce mot n'est-il pas employé sans complexe ? Obama n'est-il pas qualifié de « first black president » ?

« N'ayez pas peur du noir », ironise l'association Les Indivisibles. « L'utilisation du mot noir est garantie sans danger ! Il est inutile de lui substituer le mot black ». Dans son essai *Je suis noir et je n'aime pas le manioc* (Max Milo Éditions), Gaston Kelman s'insurge lui aussi : « Je veux que l'on cesse d'acculer mon fils vers une blackitude suicidaire et qu'on le laisse être un petit Français comme les autres. »

Maya Blanc

 <http://lesindivisibles.fr/category/multimedia/les-individeos>

Mauritanie : un recensement ravive les tensions

Le recensement en Mauritanie : modernisation de l'état civil ou processus discriminatoire ?

UNE FRONTIÈRE AU MAGHREB, une autre en Afrique subsaharienne, la Mauritanie est à la croisée de deux mondes. Au Nord, la population maure, composée de tribus nomades vivant essentiellement de l'élevage, puise ses origines parmi les Arabes, Berbères ou Maures noirs, appelés aussi Harratines, esclaves affranchis ayant adopté la culture maure. Au Sud, la population négro-mauritanienne, composée majoritairement de Hal pulars, Wolofs et Soninkés vit principalement de l'agriculture dans la vallée du fleuve Sénégal. Subissant le tracé artificiel des frontières coloniales, ces peuples de traditions et de cultures différentes cohabitent difficilement depuis l'indépendance en 1960. En 1984, le colonel Ould Taya, représentant de la tribu maure prend le pouvoir par la force. Cinq ans plus tard l'identité de dizaines de milliers de négro-mauritaniens est remise en cause ; ils sont arrêtés et expulsés

vers le Mali et le Sénégal. En 2010, un peu moins de 20 000 d'entre eux ont pu retourner en Mauritanie, et rencontrent des problèmes graves d'accès à l'état civil et au foncier.

UN PAYS À LA CROISÉE DE DEUX MONDES

Après quelques années d'accalmie, la tension est aujourd'hui à nouveau palpable. Depuis le mois de juin 2011 les autorités mauritaniennes ont mis en place un grand programme de recensement de la population visant à renouveler un système administratif archaïque. Si le gouvernement se félicite de ce qui est présenté comme un accès facilité à l'état civil, de nombreuses dérives ont été constatées depuis le début de la procédure, en particulier la discrimination des négro-mauritaniens : les Wolofs, Peuls, et Harratines sont totalement exclus du recensement. Seul un membre de la commission est négro-maurita-

nien et cette sous-représentation ne reflète en aucun cas la diversité nationale. Bien qu'à l'origine cette mesure soit un gage de modernité, de plus en plus de Mauritaniens s'interrogent sur la finalité de cette initiative. Nombreux y voient un processus discriminatoire visant à déchoir certaines populations de leur nationalité, et un risque d'aboutir à une ethnicisation de la société mauritanienne.

WOLOFS, PEULS ET HARRATINES SONT TOTALEMENT EXCLUS DU RECENSEMENT

À l'étranger, la diaspora mauritanienne se mobilise. À Dakar, New-York et Paris d'importants rassemblements ont eu lieu au cours du mois d'août. À Dakar on apparente la situation au concept d'ivoirité et on redoute l'épuration ethnique. À Nouakchott cependant, le Président Ould Aziz se défend de telles accusations et a déclaré, lors d'un débat organisé le vendredi 5 août que « *personne ne sera exclu* », mettant en avant une simple modernisation de l'état civil. Mais la société civile veille, et les associations mauritaniennes de défense des droits de l'Homme ont d'ores et déjà lancé une pétition pour stopper le recensement. ■

Pauline Boussin | COMMISSION SOLIDARITÉS INTERNATIONALES



<https://sites.google.com/site/recensementrim/home>

UN BATEAU POUR GAZA

Le blocus de Gaza commence aux frontières de l'Europe



Alain Bosc, militant de La Cimade et embarqué à bord de la flottille pour la paix revient, quelques mois après, sur cette initiative.

Comment est née l'idée de la flottille ?

En 2008, une flottille de deux navires, composée de militants israéliens et de quelques personnalités et journalistes a réussi à rompre le blocus de Gaza. En 2010 c'est donc une flottille internationale qui est organisée. Elle se termine de façon dramatique comme on le sait, après un assaut israélien d'une violence extrême, faisant 9 morts et une quarantaine de blessés. Il est décidé alors d'organiser une deuxième flottille et, en France, des militants se mobilisent pour y faire participer un bateau français. Ce sont à la fois des ONG d'aide au développement et de solidarité internationale, des associations de défense des droits de l'Homme et des syndicats et partis politiques qui soutiennent la campagne « Un bateau français pour Gaza ». L'idée est d'abord de témoigner et de sensibiliser l'opinion publique à la situation des Palestiniens à Gaza et surtout, d'obtenir la fin du blocus et le respect par Israël du droit international. Plus de 1 500 rencontres, débats, projections ont eu lieu dans toute la France. Fin mai, nous avons récolté 600 000 €, qui provenaient essentiellement de dons très modestes, preuve même que des dizaines de milliers de gens sont sensibles à la situation de Gaza.

Ensuite, comment s'est déroulée la flottille en elle-même ?

Nous avons acheté deux bateaux, le premier battait pavillon grec

et le second, acheté en Corse, battait pavillon français. Il était important que le gouvernement français se sente impliqué là dedans, qu'il se sente responsable. Début juillet, nous nous sommes tous retrouvés à Athènes.

C'était impressionnant, ces 300

Alerter sur la situation des Palestiniens à Gaza

militants, de toutes générations et nationalités confondues. Alors qu'on a voulu faire de nous un portrait de militants teigneux, agressifs, je peux vous dire que tous les militants que j'ai rencontrés étaient des pacifistes convaincus, très responsables, pas du tout là pour en découdre mais bien pour dénoncer la situation insupportable de Gaza et obtenir la levée du blocus, là où tous les gouvernements ont échoué lamentablement. Ensuite, les obstacles administratifs se sont accumulés, deux de nos navires ont été sabotés et finalement, tout a été clair lorsque le gouvernement grec a officiellement notifié son interdiction à la flottille de quitter les ports grecs pour Gaza. Un seul bateau a pu s'échapper, le français « Dignité-Al Karama » et l'on sait qu'il a fini par être arraisonné par les Israéliens à 50 miles de Gaza.

Comment nos gouvernements arrivent-ils à accepter les menaces d'Israël ?

Quel bilan tirez-vous de cette expérience ?

Nous avons certainement mal évalué le contexte géopolitique. Pour Israël, il n'était pas question qu'il y ait de nouveau des images terribles d'un assaut. Du coup, ils ont choisi une stratégie en



© Alain Bosc

Manifestation devant l'ambassade des États-Unis à Athènes

amont, pour empêcher la flottille de partir. Ça a été d'abord des pressions sur la Turquie, qui a dès janvier interdit aux bateaux turcs de participer à la flottille. Après, nous avons certainement fait l'erreur de tous nous concentrer en Grèce. Nous avons sous-estimé les pressions que ce pays pouvait subir. Ce qui est grave quand même, c'est que nos gouvernements et l'ONU en arrivent à accepter les menaces d'Israël. Ça revient clairement à accepter le blocus de Gaza, qui commence aujourd'hui aux frontières de l'Europe. C'est insensé ! Aujourd'hui, nos gouvernements acceptent de bafouer la liberté d'aller et venir, le droit de manifester, sur injonction d'Israël ! C'est un problème politique qui est posé désormais. Et notre initiative a apporté un éclairage cru et inquiétant sur cet état de fait. Maintenant, on ne va pas se décourager. Nous avons montré que Gaza reste une question très sensible dans l'opinion française. Chaque militant reste déterminé, il faut que nous inventions de nouvelles formes de mobilisation... ■

Propos recueillis par Agathe Marin

HÉBERGEMENT

Colère au Samu social

Une mobilisation rare et sans précédent pour dénoncer la crise du dispositif d'hébergement d'urgence



© Valérie Cimade

Un demandeur d'asile tente de joindre le 115, mai 2010

Tremblement de terre au Samu social, en juillet dernier : son fondateur, le médecin Xavier Emmanuelli, a démissionné avec pertes et fracas, se plaignant d'une situation budgétaire catastrophique. En juin déjà, l'association fermait son centre d'hébergement d'urgence parisien « Yves Garrel », qui accueillait alors 57 hommes et 38 femmes. En attendant la construction d'ici quatre ou cinq ans d'un nouveau centre, un bâtiment provisoire a été trouvé dans le XVème

arrondissement pour accueillir les hommes. Pour les femmes, rien n'est prévu, c'est donc quasi-automatiquement dans la rue... La démission d'Emmanuelli apparaît alors comme un signe fort de protestation face aux nouvelles orientations de l'État concernant l'accueil des personnes en grandes difficultés. Prônant une politique volontariste du « logement d'abord », le ministre Benoît Apparu veut fermer 4 500 lieux d'hébergement d'urgence pour les remplacer par autant de logements définitifs. Problème : construire des logements pour tous prend du temps, nécessite des financements à long terme, et ne règle pas la question de l'accueil d'urgence. D'après une étude de la Fnars, rendue publique à la mi-juillet, le Samu social ne peut plus trouver d'hébergement à 65 % des personnes qui le sollicitent actuellement. Une grande partie d'entre eux sont des étrangers, demandeurs d'asile ou sans papiers.

Face à ce revirement budgétaire et pour marquer leur ras-le-bol, les travailleurs sociaux ont manifesté début août. La grève a été suivie dans trente départements, selon la Coordination nationale des

professionnels de l'urgence sociale. À Paris, près de 300 personnes se sont réunies dans les rues.

Une mobilisation assez rare dans un milieu professionnel en général plutôt discret, et portée par le collectif « Urgence un toit ». Partout, les revendications sont identiques : l'accueil inconditionnel de toute personne sans-abri et le rétablissement des crédits nécessaires au fonctionnement des structures d'aide. Pour que les déclarations de début de mandat de Nicolas Sarkozy, promettant de sortir tout le monde de la rue en 2012, ne soient pas complètement vaines. —

M.G.

+ EN SAVOIR PLUS
Causes Communes n°69, Un toit, c'est un droit. Pour tous !

“ TÉMOIGNAGE

Arrivés à Lampedusa à bord d'embarcations de fortune depuis Zarzis, ville côtière du sud de la Tunisie, ils rêvaient d'Europe. Lassaad, Yassine, Ali et Ammar ont choisi Paris après un long périple. Ils sont déçus et en colère. Entre le Jardin de la Villette, l'occupation d'un immeuble (avenue Simon Bolivar), le gymnase de la Fontaine-aux-ros, le 36 rue Botzaris et enfin le parc des Buttes-Chaumont où ils « logent » actuellement, ils n'en peuvent plus. Lassaad par exemple, qui m'appelle « mon oncle », a subi quatre arrestations depuis son arrivée à Paris. La dernière fois, le 22 juin, il s'est vu délivrer un APRF (Arrêté préfectoral de reconduite à la frontière). Il a déposé un recours, et attend depuis sa convocation devant le tribunal administratif.

Utile et sans illusion

Avec d'autres soutiens français et tunisiens, nous nous sommes retrouvés jour après jour afin de leur apporter de l'aide, leur parler et tenter de trouver des solutions avec les associations (logement, nourriture, aide médicale, démarches administratives, etc...). Je me suis senti utile, mais je n'ai guère d'illusions sur l'issue de cette affaire... Il était donc nécessaire d'être extrêmement prudent avec ces jeunes gens. À chaque rencontre, je leur ai répété inlassablement que rien ne sera facile et qu'il fallait sensibiliser et gagner l'opinion publique à leur cause. Car comment croire que l'Europe est incapable d'accueillir 22 000 réfugiés alors que la Tunisie, en difficulté économique, accueille un million de réfugiés venus de Lybie ? . —

FRANCO-TUNISIEN, FAYÇAL S'EST SENTI CONCERNÉ PAR L'ARRIVÉE DES JEUNES TUNISIENS À PARIS

LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES : UN MAQUIS À DÉCRYPTER**TROIS INSTITUTIONS : PARLEMENT, CONSEIL ET COMMISSION EUROPÉENNE**

NOUS POURSUIVONS NOTRE SÉRIE DE FICHES PÉDAGOGIQUES SUR LA LÉGISLATION EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'IMMIGRATION RÉALISÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL « EUROPE » DE LA CIMADE À STRASBOURG.

Les institutions de l'Union sont au nombre de sept : aux trois grandes institutions abordées ici (Parlement européen, Conseil, Commission européenne), s'ajoutent le Conseil européen (voir fiche précédente), la Cour de justice de l'Union européenne, la Banque centrale européenne et la Cour des comptes.

Le Parlement, le Conseil et la Commission forment ce que l'on appelle le « triangle institutionnel » qui relie, aux fins d'adoption des « lois » de l'Union européenne, trois types de légitimité : la légitimité étatique représentée par le Conseil, la légitimité démocratique incarnée par le Parlement et la défense de l'intérêt général de l'Union dont est investie la Commission.

La distribution des pouvoirs entre les trois grandes institutions est organisée par le Traité sur l'Union européenne et chacune de leurs compétences est précisée dans le Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne (ci-après TFUE).

LE PARLEMENT EUROPÉEN

Depuis son élection au suffrage universel direct (1979), ses pouvoirs ont été régulièrement étendus mais son rôle législatif n'est pas encore aussi important que celui des parlements des États membres. Parmi ses compétences :

- Une **compétence d'« initiative » législative** : le Parlement peut solliciter la Commission pour qu'elle soumette toute proposition visant à l'élaboration d'un acte législatif de mise en œuvre des traités.
- La **participation à l'adoption des actes législatifs européens** (directives, règlements, décisions). Il ne décide alors pas seul mais en « codécision » avec le Conseil : c'est la procédure ordinaire.

Exemple de politiques concernées : l'organisation commune des marchés agricoles, la libre circulation des travailleurs, ..., un certain nombre de politiques liées aux contrôles aux frontières, à l'immigration et à l'asile, à la coopération judiciaire en matière civile et en matière pénale, ainsi qu'à la coopération policière, coopération au développement, ... L'adoption du budget relève aussi de cette procédure.

Le Parlement est par ailleurs sollicité pour avis, par le Conseil, dans la procédure d'adoption d'actes relevant d'autres matières telles que la lutte contre les discriminations.

• Un **pouvoir de contrôle démocratique** sur l'investiture de la Commission (son Président est élu par le Parlement) et son action quotidienne (la Commission peut être démise par le Parlement votant une motion de censure).

Ce contrôle s'opère par voie de rapports et de questions ; en matière budgétaire, il consiste en la vérification et l'approbation de l'exécution annuelle du budget.

Ce contrôle s'exerce aussi grâce aux pétitions que les citoyens de l'Union lui adressent ; Le Parlement européen possède aussi un pouvoir de contrôle sur le Conseil de l'UE : par un avis donné sur l'ordre du jour des sommets européens.

LE CONSEIL (DES MINISTRES)

(= CONSEIL DE L'UNION # CONSEIL EUROPÉEN)

Réunion des ministres compétents dans chaque domaine de l'UE, il exerce des fonctions variées :

- **Fonctions législatives** : - en « codécision » avec le Parlement : il décide alors à la majorité qualifiée (notamment pour l'adoption du budget) :

- à l'unanimité après avis du Parlement (procédures législatives spéciales)
Exemple : droit de vote et d'éligibilité des citoyens résidant dans un autre État membre, l'institution d'un Parquet européen, la coopération opérationnelle entre les autorités policières des États membres, les règles communes en matière de concurrence et de fiscalité...

- seul (en coopération avec la Commission et/ou d'autres institutions ou organes de l'Union) :

Exemple : fonctionnement de l'union économique et monétaire...

Exemple : coordination en matière de politique étrangère et de sécurité commune (décision souvent conjointe avec le Conseil européen)

• **Coordination des politiques économiques des États membres.**

• **Négociation et conclusion d'accords internationaux** de l'Union avec d'autres États.

LA COMMISSION EUROPÉENNE

Principal organe d'intégration, la Commission incarne, par ses compétences, la promotion de l'intérêt général de l'Union :

• **Initiative législative** pour les actes adoptés par le Parlement et le Conseil.

• **Fonction exécutive** : exécution du budget ; contrôle de l'application du droit communautaire par les institutions et les États membres (en lien avec la Cour de justice, qui fera l'objet d'une prochaine fiche) ;

• **Représentation de l'UE à l'extérieur** (sauf en matière de politique étrangère et de sécurité commune). —

Le groupe de travail « Europe » de La Cimade à Strasbourg



Je préjuge Tu préjuges Nous préjugeons...

« Les Arabes sont des voleurs ». Ce genre de préjugé stupide court nos rues. Il n'est pas le seul. Comme tant d'autres, il continue d'empoisonner les mentalités. Ce dossier s'attache d'abord à mieux cerner les préjugés, ces « œillères de la pensée », comme les appelle la journaliste Ayoko Mensah. Le sociologue Smaïn Laacher rappelle, lui, qu'ils constituent le premier temps de la connaissance et qu'ils ne sont pas nécessairement négatifs. Mais si ces idées préconçues ne sont pas toutes du racisme, elles en sont souvent le fondement. C'est ce que soulignent à la fois le professeur Gérald Bonnet et l'avocate Sabrina Goldman dans le débat de ces pages.

Ce dossier évoque également les pistes pour lutter contre ces dérives. Au Maroc, l'association GADEM essaye de casser les stéréotypes sur les migrants subsahariens noirs. Dans les médias, Rokhaya Diallo et son association les Indivisibles recourent à l'humour et aux clips décalés pour dénoncer tout racisme même « bienveillant ». Car, c'est aussi sur le terrain du langage que la bataille peut se gagner : le sociologue Ramzig Kencheyan rappelle que cette violence est indissociable du langage.





Les préjugés : appréh

« Il est plus difficile de détruire un préjugé qu'un atome », constatait Albert Einstein. Dans notre perception de la réalité extérieure, dans nos rapports avec autrui, nous préjugeons en permanence. Aussi, comment vaincre les préjugés racistes, préludes aux discriminations et à la stigmatisation des étrangers ? Comment combattre le racisme sur le terrain de la politique, du droit, du militantisme et jusqu'au sein de la langue ?

Pour illustrer ce dossier, les salariés du siège de La Cimade ont accepté de poser avec un préjugé dont ils faisaient l'objet. Merci à André, Denise, Jérôme, Gérard, Karima, Meriem, Aude, Camille, Juliette, Sarah, Adrien, Habiba, Philippine et Alexandre ! Nous remercions vivement Virginie de Galzain qui a réalisé ce travail.



© Virginie de Galzain/La Cimade

« Les Arabes sont des voleurs, les Noirs sont des sauvages, les Portugais font le ménage ». En proie aux dérapages racistes de certains de ses supporters, le club de football du Paris Saint-Germain avait lancé, il y a quelques années, une campagne de communication avec SOS Racisme pour combattre le fléau. Un clip montrait les joueurs étrangers du club ballon au pied et égrenait les préjugés dégradants à l'encontre de leurs nationalités respectives. « Malheureusement, certains de nos supporters le croient » se désolait le commentateur du clip. En particulier dans la tribune Boulogne du Parc des Princes, fief du PSG, les préjugés racistes ont la peau dure. Pourtant, comme l'indique dans ce dossier le sociologue Smaïn Laacher, chercheur au centre d'études des mouvements sociaux, un préjugé à l'encontre d'un groupe ethnique ne s'identifie pas forcément au racisme et à la discrimination. Car

il existe aussi des préjugés positifs. Mais le ressort même du racisme, c'est le préjugé. C'est-à-dire un jugement négatif porté a priori sur l'ensemble des membres d'un groupe, avant même d'avoir eu affaire à tel ou tel membre de ce groupe. Au XVIII^{ème} siècle, le philosophe écossais David Hume constatait déjà : « une quatrième espèce non philosophique de probabilité est celle qui dérive de règles générales que nous formons imprudemment pour notre usage, et qui sont la source de ce que l'on nomme proprement préjugé. Un Irlandais n'aura pas d'esprit, un Français manquera de profondeur : pour cette raison, même si dans un cas donné la conversation du premier est très agréable, et celle du second très judicieuse, nous avons entretenu contre eux un tel préjugé qu'il faut qu'ils soient des sots ou des fats en dépit du bon sens et de la raison. La nature humaine est très sujette à ce genre d'erreurs, et notre nation peut-être pas moins qu'une autre ».

S'il existe des préjugés positifs, le ressort même du racisme, c'est le préjugé

Pour quelle raison, questionnait l'auteur du *Traité de la nature humaine* : « Si l'on demande pourquoi les hommes forment des règles générales et leur permettent d'influencer leur jugement, même en contradiction avec l'observation et l'expérience présentes, je répondrai qu'à mon avis, cela vient des principes mêmes dont dépendent tous nos jugements au sujet des causes et des effets. Nos jugements qui portent sur la cause et l'effet proviennent de l'habitude et de l'expérience ; et quand nous avons été accoutumés à voir un objet uni à un autre, notre imagination passe du premier au second par une transition naturelle qui précède la réflexion et que celle-ci ne peut empêcher ». L'étude majeure de Hume montre que, systématiquement, nous analysons les situations présentes au regard de l'expérience de cas passés, si nous les jugeons similaires. Autrement dit, nous préjugeons en permanence. Le préjugé est ainsi « une première étape de la connaissance », souligne encore Smaïn Laacher.

Catégorie, stéréotype, discrimination

Depuis une trentaine d'années, les chercheurs en psychologie sociale se sont appliqués à décortiquer

ender, mépriser l'autre ?

le concept de préjugé dans leurs études sur la discrimination. À ce sujet, la littérature contemporaine distingue aujourd'hui entre catégorie, stéréotype, préjugé, et le passage à l'acte discriminatoire qui en découle. « *Stéréotype et préjugés sont deux concepts qui sont confondus dans le sens commun* », remarque Patrick Scharnitsky, psychosociologue et auteur de *Les pièges de la discrimination*, « *La catégorie, c'est la boîte qui, dans notre structure mentale, correspond à un groupe : les personnes du troisième âge, les femmes, les Noirs. Le stéréotype, c'est l'ensemble des informations qui sont associées à ce groupe de personnes. Ces informations ne sont pas forcément fausses, pas forcément négatives, pas forcément partagées par d'autres. Le préjugé, c'est l'attitude affective, le jugement de valeur que je fais sur ce groupe sur la base des informations contenues dans ce stéréotype* », explique-t-il. « *Vous pouvez associer quantité de stéréotypes à un groupe de personnes, les Allemands sont travailleurs et ennuyeux, les Noirs sont moins intelligents. Le préjugé consiste à dire, je n'aime pas ces gens là,*



© Virginie de Galzain/La Cimade

je n'ai pas envie d'être en interaction avec eux, je ne veux pas leur louer mon appartement ». La discrimination, c'est la dernière étape de ce processus. Elle consiste en un passage à l'acte. Le refus de louer son appartement à un membre de ce groupe ethnique ou social, de le laisser entrer en discothèque. Ou simplement le fait de tenir des propos stigmatisants à son encontre.

Toutes les personnes que nous rencontrons sont assimilées à des catégories

L'apport des sciences cognitives, il y a maintenant une quarantaine d'années, a changé le regard des chercheurs en sciences sociales sur ces questions. Elles ont montré que le cerveau humain, automatiquement, catégorisait la réalité extérieure. Toutes les informations que nous enregistrons depuis la naissance sont rangées en catégories par un principe de similitude. Les chercheurs qui ont intégré les théories cognitives à la psychosociologie se sont aperçus que nous faisons de même dans nos interactions avec les autres. Toutes les personnes que nous rencontrons sont assimilées à des catégories, auxquelles sont associés des stéréotypes. « *Ces stéréotypes ne se construisent pas* ...



© Virginie de Galzain/La Cimade





© Virginie de Galzain/La Cimade

- par jugement moral. Ils se construisent avant toute considération religieuse, politique par un besoin de notre cerveau de simplifier une réalité extérieure pour être traitée dans son exhaustivité », observe Patrick Scharnitsky. Pour montrer la force des stéréotypes, le chercheur a fait une expérience simple avec ses étudiants. L'un d'eux joue le rôle d'une vieille dame qui rentre des courses, un autre un jeune cadre qui la croise et lui demande l'heure. « À chaque fois, celui qui s'adresse à la prétendue vieille dame lui parle très fort, articule et montre son poignet en lui demandant

l'heure. La plupart du temps, sans qu'il ne s'en rende compte. Le stéréotype selon lequel les personnes âgées sont mal entendant est tellement ancré que dès que l'on voit une vieille dame, cela active la catégorie personne âgée et ce stéréotype associé modifie le comportement de façon inconsciente », s'amuse-t-il.

La logique du cas à part

« Il est plus difficile de détruire un préjugé qu'un atome », déplorait Albert Einstein. Aussi, comment les combattre ? « Il y a des tas de stratégies qui permettent aux stéréotypes et aux préjugés de résister », remarque Patrick Scharnitsky. « Si je vous dis que les Allemands ne sont pas drôles et que vous me présentez un comique allemand, je vais vous dire, oui, mais ce n'est pas un vrai Allemand, il n'est pas typique, c'est un cas à part. Tout le monde fonctionne avec des cas à part. Quand Jean-Marie Le Pen dit qu'il a du per-

Plutôt que d'éradiquer un stéréotype, comment on fait pour ne pas s'en servir ?

sonnel de maison noire, donc qu'il n'est pas raciste, il est dans la logique du cas à part ». Cette logique permet de ne pas remettre un stéréotype en cause, parce que cela revient à reconnaître que l'on s'est trompé pendant de nombreuses années. « Plutôt que d'éradiquer les stéréotypes, aujourd'hui, on est dans la question beaucoup plus pertinente qui consiste à se demander comment on fait pour ne pas s'en servir. Même si bien sûr, les individus peuvent aussi évoluer dans leurs croyances », indique Patrick Scharnitsky.

Quelles sont les conditions, les situations, qui font qu'un individu aura recours à des stéréotypes ou non ? Un recruteur dans une entreprise, par exemple. Depuis trente ans, les recherches s'attachent à faire la liste de ces facteurs. Avec l'association IMS entreprise, Patrick Scharnitsky s'est notamment employé à former des chargés de recrutement. « Ces

Antonio Gramsci : le langage comme

Nous avons demandé à Razmig Keucheyan en quoi Antonio Gramsci (1891-1937), grand penseur de l'idéologie, pouvait éclairer notre réflexion sur les préjugés .

« Antonio Gramsci était un Sarde parti vivre dans le Nord de l'Italie. Il avait donc une expérience directe des préjugés qui pouvaient frapper les Italiens méridionaux dans les grandes villes du Nord. C'était un migrant de l'intérieur. C'est peut-être la raison pour laquelle Gramsci est devenu une référence majeure pour les mouvements et les penseurs antiracistes aujourd'hui.

De plus Gramsci avait suivi des études de philologie à Turin dans les années 1910, et avait ensuite été journaliste. Il était donc doublement bien placé pour savoir que les mots ne sont jamais neutres, qu'ils nous font voir la réalité d'une certaine ma-

nière. C'est pourquoi Gramsci invite à considérer le langage comme un champ de bataille...

La grande leçon de Gramsci, c'est que la force physique et le pouvoir économique ne suffisent pas pour qu'une classe sociale établisse sa domination sur une société. Il y faut encore une dimension culturelle, morale, langagière, qui s'insinue dans les esprits, et conduise les gens à considérer l'ordre social actuel comme l'ordre « normal ». Ce que Gramsci appelle « hégémonie », c'est donc ce mélange de force, d'intérêt et de consentement, qui peut d'ailleurs varier selon les époques. Dans une dictature, la force prend le dessus, mais les



© Virginie de Galzain/La Cinéade

« derniers ont quantité de stéréotypes liés à leur histoire de vie et on ne peut en une journée réussir à les éradiquer, à les persuader qu'ils ont tort. En revanche, on peut les amener à ne pas s'en servir en fonction de facteurs clés. Comme la fatigue, le stress. Identifier et éviter ces facteurs déclenchant, cela rend possible ensuite le contact et la mixité, qui peuvent avoir des effets très positifs pour vaincre les stéréotypes », se félicite-t-il. Reste à savoir si cette méthode peut être appliquée aux supporters du PSG, ou d'autres clubs de football... ■

HL

champ de bataille

autres dimensions sont quand même présentes. En démocratie, intérêt matériel et consentement sont les dimensions principales, même si la force est là en arrière-fond. En ce sens, la violence exercée sur les migrants est indissociable des « éléments de langage » du gouvernement qui les justifient. C'est pourquoi, pour Gramsci, il serait vain de combattre les unes sans combattre les autres. » ■

Propos recueillis par Laurent Tessier

Razmig Keucheyan est maître de conférences à l'Université Paris-Sorbonne. Il prépare actuellement un recueil de textes d'Antonio Gramsci, à paraître aux éditions de La Fabrique.



POINT DE VUE

Les préjugés, ça n'arrive pas qu'aux autres !

Qu'y a-t-il de mieux partagé par l'ensemble de l'humanité que ces œillères de la pensée que sont les préjugés? On peut remonter aussi loin dans le temps que le permet la machine de H. G. Wells sans trouver d'âge d'or où ces murs invisibles n'existaient pas encore. Notre première prison ne commence-t-elle pas là?

Née en Seine-Saint-Denis, juste après mai 68, d'un père togolais et d'une mère française, cette évidence m'a sauté aux yeux dès l'enfance. Étrange de sentir à quel point une couleur de peau peut devenir le déterminant principal par lequel les autres vous perçoivent. Une sorte de caractéristique phagocytante. Je me souviens avoir pris conscience de la dimension « politique » de ma couleur très jeune. Puisque les autres me voyaient noire, je serais noire... mais je m'emploierais avec autant de ténacité que de délectation à déjouer leurs préjugés.

Ma ligne de conduite fonctionna assez bien... jusqu'au jour où je me rendis compte que ce petit jeu risquait bel et bien d'être un éternel recommencement... Les préjugés, c'est comme la pub, quand y'en a plus y'en a encore... Pas question de passer ma vie à jouer les Sisyphe, même en version black-blanc-beur.

D'autant que, seconde découverte,

j'étais tout autant atteinte par le mal que celles et ceux que je prétendais contrer. Les préjugés, c'est comme les tares, ça se transmet dans la famille. S'en est suivie une chasse à ces ennemis intimes pleine de rebondissements, de coups de théâtre et de suspense. Un vrai polar. Au final, je n'ai pas réussi le crime parfait. J'ai juste découpé, en une pluie de confettis, beaucoup de « ils sont comme ci » et pas mal non plus de « ils sont comme ça ». Un vrai bain de sens.

Quand la voie m'est apparue enfin plus dégagée, je suis partie. Ce fut un grand bonheur. La vie prend une saveur particulière lorsqu'elle n'a plus d'œillères. J'ai rencontré aux quatre coins du monde des personnes admirables, rayonnantes d'intelligence et de cœur, sans fortune ni diplômes. Si je suis si attachée à mon métier de journaliste, c'est bien pour la capacité qu'il me donne à rencontrer toute la diversité du monde et à recouper, inlassablement, les préjugés qui ne manquent pas de repousser. On n'échappe pas à sa destinée. ■

Ayoko Mensah |
Rédactrice en chef d'*Afriscope*, magazine interculturel et citoyen faisant échos aux cultures de l'Afrique et des diasporas

Smain Laacher : « Aucun groupe social n'échappe aux préjugés »

Le sociologue Smain Laacher réhabilite le sens du préjugé comme « premier temps de la connaissance ». Et précise le rôle des sciences sociales dans l'analyse, comme dans l'interprétation, de nos idées reçues.

Un préjugé est-il toujours négatif ?

Ce mot a en général une connotation négative parce que l'on pense aux préjugés qui portent préjudice. Or certains peuvent paraître plus positifs, « *les Maghrébins sont hospitaliers* » par exemple. Un préjugé ne s'identifie pas systématiquement au racisme ou à la xénophobie.

Jugeons-nous mal les préjugés ?

Au préjugé on ne doit pas opposer une morale surplombante. Le préjugé constitue une manière de saisir la réalité. Comme pré-jugement, il demande à être vérifié : il peut se révéler infondé ou fondé, sous réserve de quelques ajustements. Un préjugé représente le premier temps de la connaissance, une première phase avant le jugement le plus pertinent, le plus « scientifique ».

Comment vérifier un préjugé ?

Il existe beaucoup d'enquêtes quantitatives et qualitatives. Des institutions et des collectifs scientifiques ont pour métier de me-

surer, évaluer, comprendre des pratiques sociales et leur transformation sur la longue durée. Des organismes nationaux ou internationaux tels INED, INSEE, DARES, OMI, OCDE, HCR, CAF, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Observatoire des inégalités, etc. Il s'agit d'élaborer une connaissance scientifique aussi précise que possible, en croisant les données quand il y a lieu de le faire.

Doit-on déconstruire tout préjugé ?

Ce n'est pas la peine de se révolter contre les préjugés. Toute épreuve est bonne à prendre pour comprendre ; tous les débats sont légitimes. Dire systématiquement qu'un préjugé est « raciste », c'est faux et c'est refuser toute confrontation avec ceux qui ne partagent pas notre point de vue. En quoi notre jugement serait-il le bon, l'ultime ? Prenons l'exemple de l'identité nationale. Certains intellectuels ont dit : « *ce débat est xénophobe et raciste* ». Mais très rares ont été les articles expliquant les conditions histo-

riques et politiques qui ont autorisé ce thème à devenir, en France, publiquement discuté.

Peut-on échapper aux préjugés ?

Celui qui a un préjugé n'est pas forcément inculte. Chacun de nous a des préjugés ! Partir en guerre contre eux est une bataille perdue d'avance, car ils sont plus forts que nous. Aucun groupe social n'y échappe, y compris les chercheurs, les journalistes... Même l'école a des préjugés. Et, quand ils sont collectifs et répétés, les préjugés constituent des stéréotypes.

Tous les préjugés ont-ils le même poids dans la société ?

Un préjugé énoncé par un pouvoir politique est plus redoutable qu'un préjugé énoncé par une personne sans pouvoir. Les préjugés structurant les idées dominantes portent à conséquence. Par exemple : « *l'immigration clandestine existe par la faute des passeurs* ». Ce préjugé pourrait se réduire à du bruit, à une rumeur. Mais quand il est partagé par des policiers, des personnalités politiques, des associations, des ONG, des agences inter-

Partir en guerre contre les préjugés est une bataille perdue d'avance



nationales, et une grande partie de la population, il produit des actions concrètes, des politiques publiques internationales. Or ce préjugé nous amène à fermer les yeux sur les causes fondamentales des déplacements contraints de populations.

Est-il pertinent d'interroger aussi la production des préjugés ?

Les enquêtes menées par les sciences sociales permettent d'analyser ce qui est au fondement d'un sens commun. Le préjugé donne une indication sur celui qui le produit, sur sa manière de voir le monde, d'organiser son histoire et son environnement, de

classer les choses, les gens, les événements, les épreuves, de catégoriser le bien et le mal, le juste et l'injuste, le vrai et le faux. Une indication sur ce qui, selon lui, doit être maintenu ou changé. Les préjugés sont une manière

Un préjugé énoncé par un pouvoir politique est plus redoutable qu'un préjugé énoncé par une personne sans pouvoir.

de dire ce que l'on pense, même s'il s'agit, pour certains, de platitudes ou d'inepties. ■

Propos recueillis par Maya Blanc



© Virginie de Galzain/La Cimade

Smâïn Laacher est chercheur au Centre d'études des mouvements sociaux (CNRS-EHESS). Il a publié de nombreux travaux sur l'immigration et les flux migratoires internationaux. Il est aussi juge représentant le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à la Cour nationale du droit d'asile.

Dans *L'immigration*, paru aux éditions du Cavalier Bleu (coll. Idées Reçues, 2006), le sociologue analyse une vingtaine de préjugés, comme « trop de demandeurs d'asile sont de faux réfugiés » ou « les immigrés sont tous sans qualification et ne veulent pas travailler ». Un nouveau titre paraîtra début 2012.

Déconstruire les préjugés au Maroc

Au Maroc, les migrants subsahariens, sont fortement stigmatisés dans les discours médiatiques et politiques. L'association marocaine GADEM tente, au quotidien, de casser ces préjugés et stéréotypes. Questions à Camille Denis, coordinatrice du GADEM.

Qu'est ce que le GADEM ?

Le GADEM (Groupe anti-raciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants) a été créé en 2006 suite aux événements de Ceuta et de Melilla. L'idée était d'intervenir autrement pour la défense des droits des migrants en investissant le terrain juridique et le plaidoyer.

Comment le GADEM a-t-il décidé de travailler sur la question des discriminations au Maroc ?

Le GADEM agit sur trois volets : le volet droits des étrangers, le volet plaidoyer et le volet interculturalité. Dès sa création, dans son nom même, le GADEM a souhaité mettre en avant sa position contre le racisme. Au Maroc, il existe en effet un grave problème de racisme envers les migrants subsahariens, porté

aussi bien par les médias que par le gouvernement. En 2007, dans un journal arabophone très lu par les Marocains, un photo-montage représentait ainsi un groupe de migrants subsahariens à côté de Ben Laden ! Ce traitement journalistique des migrations, très dangereux, nourrit d'innombrables préjugés : pour les Marocains, les migrants subsahariens apparaissent comme des terroristes, des trafiquants ou des hommes et des femmes prêts à tout pour aller en Europe.

Concrètement, quels types d'actions menez-vous ?

On a commencé en 2008 en organisant un tournoi de foot réunissant différentes communautés dont des Marocains. Puis à partir de 2009, nous avons commencé à organiser des ateliers réunissant des migrants et des

Marocains pour réfléchir à la question des préjugés. On multiplie depuis ce type de rencontres. Notamment lors de la rupture de jeûne du ramadan, qui est un moment fort de convivialité où on choisit de discuter autour de certains thèmes : les femmes, les couples mixtes Marocains et étrangers ou bien lors du festival migrant'scène, qui permet de toucher un public plus large grâce à la projection de films ou la présentation de pièces de théâtre. À chaque fois, on sait que des clichés vont surgir : « Tous les migrants subsahariens veulent aller en Europe », « les Marocains sont fermés et agressifs envers les migrants ». Favoriser la rencontre et la parole entre les différentes populations est le meilleur moyen de casser ces stéréotypes. ■

Propos recueillis par Agathe Marin

le festival migrant'scène se déroulera à Rabat du 31 octobre au 5 novembre. Plus d'informations sur <http://www.migrantscene.org>



« Un racisme bienveillant »

Avec les « Indivisibles », Rokhaya Diallo épingle avec humour les dérapages du quotidien



© Sylvain Laporte

Rokhaya Diallo

Ne lui demandez pas d'où elle vient, vous risqueriez d'engager la conversation sous de bien maladroits auspices... Rokhaya Diallo est tout simplement née à Paris il y a trente-trois ans, avant de passer toute son enfance à La Courneuve. Et si son père mécanicien et sa mère professeur de couture ont débarqué un beau jour de Dakar, elle se sent « française sans commentaire ». Une formule que l'on retrouve dans la fiche d'identité des « Indivisibles », cette association qu'elle a fondée en 2007 avec quelques copains de banlieue. Clin d'œil à la Constitution de la République française, « une et indivisible ».

Française sans commentaire

Cette jeune femme au cheveu ras et au visage lumineux orné de grandes boucles d'oreilles assume pleinement sa peau noire. Et une conscience aigüe que son pays grouille encore de préjugés fondés sur la couleur de peau, l'origine ethnique ou la religion. Elle n'a pas été marquée par des actes de racisme violents, mais quelques événements ont suffi à construire sa sensibilité : la révolte des banlieues, les débats sur le port du voile. « J'étais frappée par la tonalité des éditoriaux si éloignés du terrain ». C'est au conseil local de la jeunesse à La Courneuve qu'elle prend goût à la parole, à Mix-Cité et à Attac qu'elle tâte de l'engagement associatif. Mais elle n'a pas encore franchi la porte d'une formation politique, déçue notamment par les partis de gauche. Question de génération ? Il est vrai, aussi, que chez les « Indivisibles »¹, on ne s'ennuie pas. Au placard, les manifs tradis et les pétitions ; on s'éclate plutôt avec des outils plus branchés, à grande dose d'humour décalé. Ce sont des clips vidéo incisifs et surtout la remise annuelle depuis 2009 des « Y'a bon awards », palmarès des meilleures phrases racistes. Un coup de maître qui a séduit les médias, amusés de voir les Raoult, Finkielkraut, Ferry, Guaino ou autre Ménard épinglés.

Après un master de marketing et distribution audiovisuelle, la fan de mangas japonais s'était lancée dans la création d'une boîte de production spécialisée dans les dessins animés. « Aujourd'hui un peu en sommeil, il faudrait que je m'en occupe mieux ». Car le monde du son et de l'image a commencé de s'emparer d'elle. Son glorieux baptême du feu : une passe d'armes avec Éric Zemmour qui vaudra à ce dernier un procès pour propos racistes. Depuis, les collaborations se sont multipliées : chroniques à Canal

+ et à RTL et, depuis la rentrée, nouvelle émission sur la diversité culturelle sur « Le Mouv' ». « Je considère que c'est une chance forcément précieuse, alors je me saisis du moment ». Elle sait bien qu'elle peut être utilisée comme alibi, mais elle n'a pas son pareil pour dénicher ce « racisme bienveillant » qu'elle dépeint très bien dans son livre². Un racisme ni méchant, ni volontaire, mais tellement présent dans la banalité du quotidien : « Les Africains seraient tous de bons danseurs ou de grands sportifs ! ». Car, à ses yeux, ce racisme de l'ordinaire ne relève pas seulement de l'ignorance : « C'est un outil politique utilisé pour détourner l'attention », affirme-t-elle en faisant référence aux Roms de l'été 2010.

Le racisme ordinaire : un outil politique pour détourner l'attention

Sa critique est voisine lorsqu'il s'agit des amalgames autour des croyances. Dans le débat sur le voile, la liberté religieuse a été à ses yeux malmenée. Et la laïcité s'est fourvoyée dans des relents islamophobes. « S'il y a repli communautaire, c'est parce qu'il y a mépris de ces communautés, dit-elle en reparlant des banlieues. N'y a-t-il pas aussi un communautarisme des élites ? Nier les minorités revient à nier les discriminations ».

Elle admire le courage d'Eva Joly, dont l'accent a été épinglé par François Fillon, et l'engagement de Lilian Thuram, avec qui elle a signé cent propositions « pour une république multiculturelle et post- raciale ». Elle est allée témoigner aux meetings des Verts, du Parti de Gauche et du PS. Elle écrit des tribunes dans les journaux. Mais ne lui dites pas qu'elle « parle bien le français ». Là, vous vous enfonceriez définitivement. — Dominique Chivot

¹ www.lesindivisibles.fr

² Racisme mode d'emploi, Larousse, 2011

Les préjugés en question

Gérald Bronner, professeur de sociologie à Strasbourg (spécialiste des croyances collectives), et Sabrina Goldman, avocate et déléguée exécutive de la Licra (Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme), dialoguent sur l'importance des préjugés dans nos sociétés, leurs origines et les stratégies pour les combattre. Rappelons que Sabrina Goldman a récemment plaidé pour la Licra dans le procès qui a opposé l'association et le journaliste Éric Zemmour*.

Y a-t-il des bons et des mauvais préjugés ?



Gérald Bronner

et le domaine normatif ou moral (qui relève du bien et du mal). Concernant la deuxième catégorie, bien sûr qu'il y a des préjugés positifs d'un point de vue moral. Par exemple, les préjugés qui prêtent (à tort) des vertus particulières à des populations qui ne sont pas les nôtres, comme par exemple cette assertion : « Les Noirs ont la musique dans la peau... ». C'est probablement faux mais l'essentiel est ailleurs : ce préjugé agréable, positif, cache aussi des préjugés beaucoup plus négatifs, car ce que l'on accorde d'une main on le retire de l'autre. Il est plus difficile de savoir s'il y a des préjugés positifs d'un point de vue descriptif. Car qu'est ce qu'un préjugé ? C'est tout simplement de rapporter un phénomène singulier à une catégorie générale. On préjuge,

Gérald Bronner : Il faut avant tout séparer le domaine descriptif (le vrai ou le faux)

mais ce n'est pas forcément faux. Nous sommes traversés par toutes sortes de préjugés que nous pouvons, en quelque sorte, juger négatifs ou positifs et agir en conséquence.



Sabrina Goldman

et en tant qu'avocat. Je dirais que le préjugé, qu'il soit vrai ou faux, bien ou mal, fait partie de la nature humaine, de l'éducation, du milieu social et de l'époque dans laquelle on vit... Mais un préjugé peut entraîner un acte ou une pensée raciste. Il devient alors moralement et juridiquement condamnable. Cela peut paraître choquant mais ce qui est interdit, ce n'est pas d'avoir des préjugés racistes, mais bien de les transformer en paroles ou en actes racistes, car cela incite à la haine, à la violence ou à la discrimination. Mais un juge ne va jamais condamner quelqu'un pour avoir des préjugés racistes en son for intérieur.

GB : C'est d'ailleurs l'un des

grands enjeux des luttes qui vous intéressent : comment approcher des individus qui sont traversés par des préjugés, et qui croient plus honnête de les exprimer verbalement et même en actes ? Souvent, ces gens-là font envers le reste de la population un procès en hypocrisie, qu'il est difficile de combattre.

À quel moment, dans ce cas là, le préjugé est-il dangereux ?

GB : Le préjugé est assurément dangereux lorsqu'il conduit à une conception hiérarchisée des groupes. Considérer qu'il y a une supériorité chez certains, c'est renvoyer l'autre à une forme d'animalité. Mais je pense que c'est un produit qui n'est plus très vendeur actuellement sur le « marché cognitif »... Ces petits groupes très radicaux ne représentent pas à mon sens un grand danger électoral par exemple. Mais, plus pernicieux, ce sont les préjugés qui considèrent qu'on ne peut pas vivre ensemble. Ce sont des questions à ne pas prendre à la légère. Car la question centrale



... pour le militant anti-raciste aujourd'hui, c'est de penser les conditions des possibilités et des impossibilités. La négation de ces impossibilités va nourrir le sentiment d'hypocrisie que je décrivais plus haut. Ceux qui se sentent le droit d'être décomplexés dans leurs opinions racistes, trouvent là un élément de preuve de l'hypocrisie généralisée.

SG: Le préjugé devient dangereux lorsqu'il implique une hiérarchisation entre les êtres humains. Je pense également qu'il est dangereux lorsqu'il enferme l'Autre, dans un schéma où on lui refuse le droit d'être autrement. C'est le début de la stigmatisation. Le danger est aussi lié à la force des préjugés. Certains disparaissent dès que l'on rencontre un membre de ce groupe, Mais il y a aussi des préjugés qui sont des convictions. Dans ce cas, ils vont persister au-delà de la rencontre.

Y a-t-il des préjugés qui traversent la société française et qui pourraient être utilisés politiquement ?

GB: On peut avoir effectivement le sentiment

que certains vieux préjugés recommencent à gagner des parts de marché dans l'espace politique. Pour moi la question la plus fascinante est celle de l'origine de ces préjugés. Nous sommes tous confrontés à des individus que nous classons naturellement dans des catégories différentes des nôtres. Des populations peuvent avoir un comportement ou une culture différente, qui vont nous interpeller. Et ce, même si l'on fait preuve d'un maximum de bienveillance. Là où le préjugé est particulièrement redoutable, c'est parce que nous avons en nous des filtres

de mémoire. Je vais avoir tendance à ne mémoriser que les faits qui vont confirmer mes préjugés. Prenons un exemple : la croyance selon laquelle la pleine lune aurait une influence sur le taux de naissance. Tout cela est faux, statistiquement. Eh bien les sages-femmes, qui devraient avoir un point de vue scientifique sur cette question, sont au contraire très nombreuses à croire que cela est vrai. Je crois que les préjugés dans la société française viennent de là, d'une hybridation entre ce que l'on a appris et ce que l'on croit voir. Et c'est pour ça qu'il est très difficile de faire reculer le racisme par exemple. Si on est dans une position de déni total, on renforce le sentiment d'hypocrisie qui irrigue le vote radical. D'un autre côté, si vous mettez le doigt dans l'engrenage des concessions, c'est une mécanique, qui va vous conduire on ne sait où. C'est un piège redoutable. Or, j'ai le sentiment que certaines digues mentales sont en train de céder. Nous sommes tous traversés par des stéréotypes ethniques, mais nous avons appris, grâce à l'action des associations anti-racistes, à les inhiber, et à

Le plus pernicieux, ce sont les préjugés qui considèrent qu'on ne peut pas vivre ensemble

nourrir une forme de culpabilité. Je pense qu'une partie de la population commence à ne plus trouver nécessaire cette inhibition.

SG: Je suis d'accord sur le fait que des inhibitions sautent. J'ai plaidé pour la Licra l'affaire Zemmour et on est tout à fait dans ce cadre-là. Zemmour se défend en disant : « *Moi je dis la vérité, je dis ce que je vois et vous, vous mettez un couvercle sur les problèmes* ». Ce qui est dangereux, c'est l'aspect dogmatique dans l'expression de sa pensée, mais surtout, il renverse le schéma en invoquant



© Virginie de Galzain/La Cimade



© Virginie de Galzain/La Cimade



© Virginie de Galzain/La Cimade



© Virginie de Galzain/La Cimade

que ce sont nous, les anti-racistes, qui empêchons de parler des problèmes et des « vraies choses ».

GB : Prenons le cas d'Éric Zemmour. Si je me souviens bien, il affirme que les policiers ont raison de contrôler au faciès, car ils font un calcul de probabilité intuitif, considérant que la plupart des trafiquants sont noirs ou arabes. Il va ensuite affirmer que ceux qui l'empêchent de dire cela ont eux-aussi des préjugés contraires à la vérité. Alors, qu'en réalité, nous n'avons pas de statistiques ethniques. Nous sommes donc en présence de deux préjugés qui s'affrontent. Ce qui est à l'œuvre ici, ce n'est pas une éthique de conviction, mais bien une éthique de responsabilité.

SG : Je ne me suis d'ailleurs pas battue pour savoir si ce que disait Zemmour était vrai ou pas. Pour moi, le plus important, était de parler de sa responsabilité de journaliste, qui a pignon sur médias, et qui, en ajoutant du « *c'est comme ça, c'est un fait* », justifie les contrôles au faciès et interdit le débat. C'est à ce titre qu'il a été condamné.

Dans un contexte où les discours sont de plus en plus décomplexés, quelle stratégie adopter pour ne pas nourrir les préjugés, sans pour autant être taxé d'hypocrisie ?

SG : Si on vous oppose un préjugé, il faut se baser sur l'analyse, et à titre individuel, toujours tenter de ramener cette personne à un préjugé dont elle-même peut être victime. Car nous sommes tous victimes d'une forme de préjugé selon notre sexe ou notre apparence par exemple.

Et chacun se sent véritablement privé de sa liberté quand il est assigné à un préjugé.

GB : Oui, sauf que je ne crois guère aux arguments strictement rationnels, pour les raisons évoquées plus haut. Il ne faut pas oublier non plus d'opposer une expérience à une autre expérience. La meilleure façon de défaire un préjugé, c'est bien de fréquenter les personnes sur lesquelles on a des préjugés car souvent, ces derniers se défont ou s'adoucissent. Tout dépend aussi de la visibilité sociale d'un certain nombre de faits. Elle peut, par un effet de mémorisation soutenue, contribuer à détruire certains préjugés. ■

Débat animé par M.G

**Le Tribunal correctionnel de Paris a condamné Éric Zemmour en début d'année pour le délit de provocation à la discrimination raciale pour avoir déclaré dans l'émission « Salut les terriens », diffusée sur Canal+, à propos des contrôles d'identité au faciès : « mais pourquoi on est contrôlé 17 fois ? Parce que la plupart des trafiquants sont noirs et arabes, c'est comme ça c'est un fait ». Il était poursuivi par la Licra, SOS Racisme, le Mrap et l'UEJF.*



© Virginie de Galzain/La Cimade

+ EN SAVOIR PLUS



• Gérald Bronner, *L'empire des croyances*, PUF, 2003



• Rokhaya Diallo, *Racisme, mode d'emploi*, Larousse, 2011



• Smaïn Laacher, *L'immigration, Cavalier Bleu* (coll. Idées Reçues), 2006



• Patrick Scharnitzky, *Les pièges de la discrimination. Tous acteurs, tous victimes*, éditions de l'Archipel, 232p., 2006



• La Cimade, *Petit guide pour lutter contre les préjugés*, édition 2011

À visiter

 <http://lesindivisibles.fr/>



Festival migrant'scène du 12 au 27 novembre 2011 dans toute la France « Il n'y a pas de préjugés anodins »

Retrouvez toute la programmation ville par ville sur  www.migrantscene.org

L'épicier « chinois », une histoire de migration

On ne quitte pas son pays sans raisons ni déchirures



© Didier Weill

David Ta l'épicier

Dimanche soir, on revient de promenade.

- Si on se faisait des pâtes ce soir ?

- OK, mais nous n'avons plus rien à la maison.

- Tu fais un saut chez le « Chinois » ?

- Oui, mais qu'est-ce que je prends, des pâtes chinoises ou des italiennes ?

- Comme tu veux.

Petit dialogue qui ne vous est sans doute pas inconnu, car il y a toujours, souvent, pas loin un « Chinois » ouvert, prêt à vous servir, à vous dépanner.

Mais quelles histoires se cachent derrière le sourire aimable de l'épicier ? Quelle vie ? Quel parcours ? D'où vient cette famille ? De quel pays ? Ceux que l'on

et répond à nos questions tout en servant ses clients. Certains l'appellent par son prénom et il les interpelle de même. Épicier « chinois », épicier de quartier, épicier du quartier.

Réfugié au Cambodge, réfugié en France

David est arrivé en France à l'âge de dix ans, il a quitté Phnom Penh en 1975, trois jours après l'arrivée des Khmers rouges dans la ville. Il est venu du Cambodge, mais il n'était pas Cambodgien. Sa famille s'était réfugiée dans ce pays, fuyant la Chine de « Mao ».

Il vit dans ce nouveau pays, avec son frère et ses sœurs, une enfance plutôt heureuse et protégée, plus du côté des servis que

appelle « Chinois » le sont-ils vraiment ?

David Ta nous reçoit dans son épicerie. Ta n'est pas le nom de son père, qu'il aurait dû porter, mais nous verrons cela plus tard. Son épicerie est un ancien garage qu'il a pu acquérir avec sa compagne. Il l'a aménagé de ses propres mains. Devant nous, des rayonnages pleins de produits asiatiques, mais pas seulement. Il y a aussi des marchandises communes à toutes les épiceries. Au pied de l'une des gondoles un petit autel bouddhique. À la caisse, des baguettes de pain, bien françaises, et une foule de petits gadgets dont les enfants raffolent.

David nous installe derrière son comptoir

des serveurs. Son père, architecte avait des moyens. Ils vont à l'école française, y apprennent le français, ce qui sera une facilité pour David lors de sa scolarité en France.

Ceux que l'on appelle « chinois » le sont-ils vraiment ?

Sa mère avait quitté son mari, ses deux garçons et une de ses filles pour s'installer à Hong Kong. Mais le Cambodge, lors de la prise du pouvoir par le « Kampuchéa démocratique », connu sous le nom de « Khmers rouges », ne sera plus un pays de refuge. De 1975 à 1979 une dictature, d'une extrême violence, s'installe, causant la mort de centaines de milliers de Cambodgiens, près de 2 millions selon certaines évaluations. Les Khmers rouges avaient l'intention d'établir une société sans classe, purgée des influences occidentales. Ils firent évacuer les villes, envoyant toute la population dans les campagnes pour cultiver le riz. Ils sécularisèrent les moines bouddhistes, interdirent la vie privée, enlevèrent les enfants à leurs parents pour qu'ils soient éduqués en commun. C'est dans ce contexte, une bombe tombée sur l'école française où allait David, que son père se convainc de l'envoyer en France, gardant avec lui son plus jeune fils. Il fait parvenir pour David une somme importante ainsi que les papiers d'identité de son fils. L'une et les autres disparurent, et David perdit ainsi son identité. Il reçut le nom de la famille qui l'accueillit, une tante établie en France.

David n'a plus de nouvelle ni de son père ni de son frère, disparus dans « la tourmente ». Oblis-



L'ÉVOLUTION DES INÉGALITÉS

On parle beaucoup de l'augmentation des inégalités et de la situation de plus en plus difficile des plus fragiles, notamment les femmes seules avec enfants (près de 4 millions de personnes en tout) et les migrants récents. Donnons quelques chiffres et quelques idées.

1/ Sur dix ans, de 1998 à 2008, les 10% de personnes les moins riches vivants en France avaient un niveau de vie de 7100 euros par an et par personne.

En 2008, hors inflation, ce chiffre avait augmenté de 13,7%, soit 970 euros de plus. Pour les 10% les plus riches, ce même indicateur a progressé de 27,3% : ça fait 11 530 euros en plus. Et les 0,01% les plus riches, eux, ont gagné 360 000 euros de plus !

Ça donne deux informations : la première, c'est que les écarts se creusent, et la seconde, que la moyenne n'a pas grand sens...

Si on prend un autre indicateur on se rend compte que sur 25 ans, les 1% les plus aisés qui possédaient 20% de la richesse commune sont passés à 24%. Et c'est la première fois depuis 1920 que leurs richesses réaugmentent : il y a donc bien un retournement de tendance fort.

2/ Parallèlement nos modes de consommation nous coûtent de plus en plus cher. Il y a dix ans, on n'avait pas de téléphone portable, pas d'Internet, quasi pas d'abonnements à des bouquets de chaînes de télévision... L'évolution des modes de vie fait qu'on arrive moins bien à vivre au même standard, au sens où ces nouveaux produits sont maintenant entrés dans le standard. On a donc, au-delà de l'évolution des revenus, le sentiment de vivre moins bien avec le même revenu.

Jusqu'aux années 1990, l'évolution des revenus était suffisante pour absorber les innovations technologiques. Prenez le lave-linge, le lave-vaisselle, la télé couleur... Quand cela apparaissait, les riches achetaient tout de suite, les couches moyennes l'année d'après et les prolos deux ans plus tard. On savait que, quelle que soit sa position dans la société, son revenu permettrait d'avoir l'objet soit tout de suite, soit les années d'après.

Comme l'évolution des revenus est devenue moins rapide que celle des modes de vie, les choix que nous sommes amenés à faire ont augmenté. Les téléphones portables sont devenus les premiers concurrents du départ en vacances dans le poste de dépenses mobilité-loisirs : cela montre que la croissance des salaires est insuffisante pour absorber le progrès technique.

Tout cela nous monte clairement que la vie des plus fragiles est plus difficile et que l'inégalité augmente dans notre société. Le vrai retournement de tendance c'est la fin des années 90. Dans une société de consommation comme la nôtre, quand les revenus les plus bas se bloquent, la consommation ralentit et l'économie entre en crise. Nous y sommes.

Nous avons donc devant nous l'enjeu de désendetter l'État tout en augmentant les bas revenus salariaux ou de transferts. Un programme pour 2012 ? ■

Dernier ouvrage publié, *Fragments d'identité française*, l'Aube 2010

gés de prendre la « mauvaise direction », ils ont été séparés de sa sœur. Celle-ci vit toujours au Cambodge, ayant pris par force « l'autre direction ».

Il est retourné deux fois au Cambodge, en 2003 et 2005 sans grand espoir de retrouver son père et son frère, mais il y a revu sa sœur.

En France

Très bon élève, même brillant, il souhaite poursuivre ses études pour devenir architecte comme son père. Pourtant ce n'est pas cette voie qui lui sera ouverte. Sa famille d'accueil décide pour lui. Après la 5e, il est inscrit pour faire un C.A.P (Certificat d'aptitude professionnelle) en électromécanique, qu'il réussit. Grâce au soutien d'une assistante sociale, il poursuit sa formation et obtient un BEP (Brevet d'études professionnelles). Elle le loge chez une de ses tantes, ancienne professeur de mathématique, car les relations avec la famille accueillante sont de plus en plus mauvaises.

Sa présence chez cette ancienne professeur de mathématique était liée à une rémunération qu'elle percevait. Après le BEP plus de rémunération, il retourne chez « sa famille » qui veut le marier. Mais cela il ne le veut pas. Il la quitte. Il se marie avec une jeune fille de son choix. Ils ont deux enfants, un garçon et une fille. Ils se séparent au bout de 13 ans. Il avait acheté une maison pour répondre aux aspirations de sa femme. Pour rembourser l'emprunt, il occupe deux emplois en même temps, il est donc peu disponible. C'est pourquoi, bien qu'ayant légalement la garde des enfants, il les confie à sa femme, et les voit le week-end. ...



© Didier Weill.

Autel Bouddhique

... Résolu au travail

Un an après le BEP, il cherche du travail, va à l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi). Au lieu de se contenter de s'y rendre les jours consacrés aux postes d'électricien ou d'électromécanicien, il y va tous les jours au point d'indisposer les guichetiers. Il envoie dix courriers par jour pour trouver du travail. C'est dire son désir de se prouver à lui-même peut-être, à « sa famille » sans doute, qu'il est capable de réussir.

Il obtient son premier emploi en proposant au patron de travailler un mois sans salaire. Le patron lui donne sa chance, trouvant en lui une personne qui n'a pas peur de travailler. Au bout du mois, il est néanmoins payé. Cette expérience reste pour lui un exemple qu'il donne à qui le veut bien pour prouver que lorsque l'on veut trouver du travail on le peut. Il le dit souvent à ses enfants, les incitant à travailler et à respecter les lois du pays où ils vivent. « Vous êtes Français, leur

dit-il, *mais cela ne se voit pas sur votre visage, vous devez donc être très attentifs* ».

Il reste vingt ans dans la même entreprise industrielle, en divers lieux, à plusieurs postes et chantiers : électriciens, bureau d'étude, magasinier, chauffeur livreur, dessinateur, travaillant même dans les tranchées au marteau piqueur. Bien que hautement qualifié, il est arrivé qu'on lui diminue son salaire. Rien ne l'arrête pour réussir. Sa vie dit-il pouvait

prendre deux directions, il pouvait devenir voyou ou réussir. Il pense avoir choisi la seconde.

Avec une jeune femme, elle-même réfugiée du Cambodge, ils forment un nouveau couple. Ils découvrent tous les deux qu'ils étaient, sans le savoir, dans la même école sur laquelle une bombe était tombée. Ils achètent ensemble le garage et l'appartement qui va avec, pour en faire une épicerie.

Grâce à sa nouvelle compagne, il retrouve sa mère qui vit avec sa fille à Macao. Elle lui propose de les rejoindre, mais il ne le peut pas.

A-t-il des relations avec les communautés chinoises de Paris ? Aucune, car bien que Chinois d'origine, il ne parle pas la langue. Il nous apprend alors que les « Chinois » du 13^e arrondissement de Paris, immigration asiatique la plus ancienne, sont en réalité des « indo-chinois » (Vietnamiens, Cambodgiens, Thaïlandais). L'immigration la plus récente, installée à Belleville, vient de Chine. ■

Didier Weill



© Didier Weill.

Rayonnage



L'épicerie

© Didier Weill

« Monsieur ne sait pas d'où il est parti, il sait peut-être où il est arrivé ? »

Je me rends à la Cour nationale du droit d'asile le 28 juillet 2011, date anniversaire des 60 ans de la Convention de Genève. Certains avocats y feront référence. C'est pour moi l'occasion de voir ce texte en action.

La première audience à laquelle j'assiste est celle d'un Afghan de confession chiite ayant fui, enfant, vers l'Iran avec son frère, suite à l'assassinat du reste de sa famille. Son frère ayant été tué récemment après un retour au village familial, le requérant craint pour sa vie en cas de retour. L'octroi du statut de réfugié est préconisé par l'avocat, au vu de l'aggravation de la situation en Afghanistan. Le juge ne parvient pas à croire à la vengeance d'un voisin, vingt ans après les faits ayant conduit à l'assassinat de la famille du requérant. Ce voisin aurait pourtant juré qu'il ne laisserait pas un membre de la famille du requérant en vie. À 22 ans, une grande partie de ses cheveux est blanche. J'assiste ensuite à deux audiences de requérants mauritaniens.

Le premier, pour protester contre la spoliation des terres familiales par un puissant homme d'affaires de sa région, a organisé une manifestation lors de laquelle il est arrêté et accusé de troubles à l'ordre public. Torturé, il s'évade de prison la veille de son audience. En cas de retour dans son village, il dit s'exposer à des persécutions des autorités.

Les questions fusent. Malgré l'aide d'une interprète, interrompu régulièrement par le juge, le requérant peine à enchaîner les réponses. On voit à son visage inquiet, à ses sourcils froncés, tout l'effort demandé par l'audience. Son récit ne semble pas convaincre le juge, qui souhaite connaître les détails de son parcours vers l'Europe : « Vous êtes analphabète, mais vous avez eu l'intelligence de venir ici, vous devez savoir par où vous êtes passé. » Il répond qu'il a suivi les indications des passeurs, ne connaît pas les noms des lieux traversés. « Monsieur ne



CNDA

sait pas d'où il est parti, il sait peut-être où il est arrivé ? », rétorque alors le juge. Afin d'appuyer ses dires, le jeune homme finit par montrer une grande cicatrice au bras, trace des sévices subis en prison.

Le deuxième Mauritanien entendu par la même formation semble avoir plus de chances de voir son recours aboutir. Militant associatif, il a été détenu et torturé en 2008 suite à des manifestations. En mars 2010, il organise une nouvelle manifestation et, menacé par les autorités, il décide de fuir, laissant son épouse et sa petite fille, ainsi qu'un bon salaire. Ayant déjà connu la torture, il craint de la subir à nouveau. Le juge demande des précisions, quant aux assesseurs, ils jugent le récit cohérent et ne souhaitent pas poser de questions supplémentaires.

À la sortie de la CNDA, je me demande si les chances sont les mêmes pour tous. Si un même récit a autant de poids en début comme en fin de journée, face à des formations de jugement différentes, plus ou moins incisives, et avec une maîtrise des subtilités de la langue inégale selon les requérants. —

Juliette Sénécat

FABIEN DIDIER YENE, PARRAIN DE MIGRANT'SCÈNE 2011

Défendre les droits des Camerounais au Maroc

Fabien Didier Yene sera le parrain du festival migrant'scène 2011, festival organisé par La Cimade dans toute la France. Parti du Cameroun pour finalement s'installer au Maroc, il raconte son parcours dans *Migrant au pied du mur*¹. Aujourd'hui, il livre un nouveau combat pour défendre les droits des subsahariens dans les pays d'Afrique du Nord. Rencontre.



© Laetitia Tura / Le bar Floréal, photographie

Fabien Didier Yene

Je suis au Maroc depuis 9 ans, après 32 tentatives de passage vers l'Europe. Pendant l'une de ces tentatives, j'ai vu la Guardia civile noyer un Sénégalais, après qu'elle nous eut arrêtés sur la côte espagnole puis ramenés vers la côte marocaine et nous a jetés à la mer comme des sacs de déchets toxiques. Imaginez un homme qui crie ne pas savoir nager, qu'on jette en mer et qui se noie 2 minutes plus tard... Juste après cette expérience, j'ai pris la ferme résolution de ne plus essayer le passage mais de m'investir avec altruisme au Maroc en combattant le système.

Nous sommes en migration certes, mais nous sommes avant tout des humains !

L'ADESCAM, Association de Développement et de Sensibilisation des Camerounais Migrants au Maghreb (Maroc) a vu le jour après les tragiques événements de Ceuta et Melilla de 2005 où trois de nos compatriotes sont tombés sous les tirs des gardes espagnole et marocaine ; nous n'en savons pas trop sur ces meurtres, même aujourd'hui, parce qu'une véritable enquête n'a jamais été menée. J'ai été écœuré par ces injustices ; j'ai pris

conscience qu'il fallait impliquer les Camerounais, en commençant par ceux du Maroc, agir pour qu'ils se regroupent et défendent leurs droits, vis-à-vis des pays d'accueil comme de notre propre pays. Nous dénonçons l'inaction de nos représentations diplomatiques. Nous ne sommes pas des subversifs comme elles le prétendent. Nous militons pour le respect de notre dignité et pour la justice².

Certes le Maroc est aujourd'hui mon pays de résidence par défaut. Mais il faut aussi souligner que, au départ, ce n'était pas l'Europe mon projet de migration ; c'est d'ailleurs vrai pour bien d'autres migrants. Il ne faut jamais négliger qu'il existe une forte migration inter africaine. Mais, malgré tous mes efforts pour rester au Maroc, j'avais l'impression (et c'est encore le cas aujourd'hui !) d'être toujours vu comme un migrant qui voudrait aller en Europe. Or ce regard est très loin de la réalité !

C'est une idée illusoire de penser que tous les Subsahariens voudraient quitter le Maroc et passer en Europe. C'est évidemment ce que dit le Maroc à l'UE, pour demander plus de financements ou d'aides pour lutter contre cette migration dite illégale. Mais les discours politiques sont parfois très loin de la vérité. Il est vrai qu'il y a un écart de niveau de vie

entre le Maroc et l'Europe, mais il y a aussi un écart entre le Maroc et les pays d'origine des migrants. Il faut changer d'approche : le Maroc doit se considérer comme un pays d'accueil.

Le Maroc doit se considérer comme un pays d'accueil

Présentement, l'ADESCAM n'est pas encore vraiment reconnue comme une association formelle et cela ne nous permet guère que de donner des informations sur les abus commis contre les droits des migrants. Toutes les actions que nous menons sur le terrain sont limitées et nous sommes nous mêmes très limités du fait que, généralement, ce sont des personnes en situation irrégulière avec qui nous travaillons.

Je suis très heureux d'être parrain du festival migrant'scène, ce sera une occasion exceptionnelle de faire connaître en Europe la réalité du vécu des Sub-sahariens au Maroc et, plus largement, des personnes qui sont bloquées aux portes de l'Europe et qui ne peuvent ni avancer ni reculer. Jusqu'à présent ce sont des associations d'accompagnement des migrants qui en ont parlé, mais, cette fois, La Cimade nous donne la possibilité de parler en notre propre nom...

J'espère que les gens auront un autre regard sur les migrants. Nous voulons déconstruire l'image figée qu'on nous colle au corps. Nous sommes en migration, certes, mais nous sommes avant tout des humains !

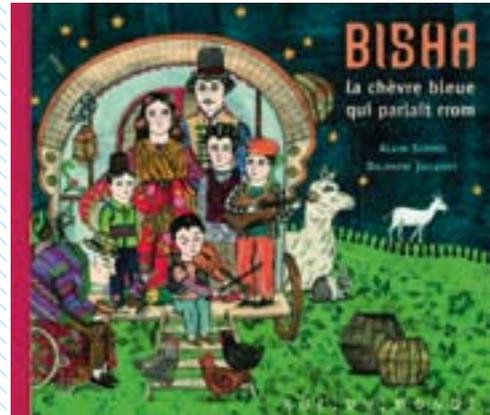
Propos recueillis par Françoise Ballanger

1) Fabien Didier Yene, *Migrant au pied du mur*, Éditions Atlantica-Séguier, 2010, 281 p., 25 €. Compte rendu de Juliette Sénécat dans *Causes communes* n°68, avril 2011.

2) L'ADESCAM coopère avec toutes les associations de défense des Droits Humains et aussi avec les alter-mondialistes : au Maroc, l'AMDH (Association Marocaine des Droits Humains), ATTAC-Maroc, le Gadem (Groupement Antiraciste et de Défense des Étrangers et Migrants), CISS (Coopération Internationale Sud-sud), et avec Caritas Maroc. Sur le plan international, les partenaires de l'ADESCAM sont La Cimade, l'ATMF (Association des Travailleurs Maghrébins en France) et, après sa participation au Forum social Maghrébin à Bouznika-Maroc, l'ADESCAM a décidé d'adhérer à des réseaux comme Manifeste-euroafricain, Migreurop, Contre Sommet Migration, la Charte Mondiale des Migrants.

Juste un peu plus loin...

Alain Serres, Delphine Jacquot, Bisha, *la chèvre bleue qui parlait rrom*, Rue du Monde, 2011, 16 €.



Il y a Bisha, la chèvre aux cornes bleues qui guide les roulottes de la famille Topino. Il y a l'arbre à violons qui offre à grand-père une nouvelle voix pour émouvoir les villageois. Il y a aussi le paradis des ventres vides où faire des festins avec les lointains cousins du Sud. Bref il y a de la magie dans l'air ! Qu'elle se déroule sur les chemins ou sous les chapiteaux, voici « la fabuleuse histoire des Rroms », de ceux qui célèbrent l'amour et l'amitié, chantent la joie et la tristesse, jonglent avec des prunes et « partagent » la lune. Jusqu'à ce que l'ogre Angulimala fasse irruption, avec ses questions brutales et ses menaces mises à exécution. L'homme sans visage réclame les papiers de toute la famille, même de la chèvre Bisha ! « D'où venez-vous ? Où allez-vous ? Qui vous a autorisés à monter votre chapiteau dans cette bonne ville de Bonneville, dans un pays, sur cette planète ? », gronde-t-il. Angulimala veut imposer sa loi ; il envoie ses soldats au cirque. Mais la famille Topino est partie « juste un peu plus loin, en toute liberté. » Un conte inspiré de faits réels... Alain Serres réussit à évoquer l'actualité, et à se révolter, avec des mots de poète, si bien que l'album peut être lu par les tout petits. Grâce à leurs couleurs chaudes, les illustrations de Delphine Jacquot créent, elles, une atmosphère de gaieté douce. Et quelle belle idée, vraiment, de parsemer le récit de citations en langue rromani !

Maya Blanc

Fabien Didier Yene, s'il obtient son visa, sera en tournée dans toute la France à l'occasion du festival migrant'scène. À noter d'ores et déjà qu'il sera à Alençon le 21 novembre, à Paris le 22, à Rennes le 24 et à Nantes le 25.

Davor, un enfant Rom



Zolma, Pas volé, trouvé, Rouge Safran, 2010, dès 9 ans, 6,50 €.

Davor, 9 ans, vit à la campagne, dans un campement tzigane en Croatie. Un jour, son oncle Marko vient le chercher ; sa grand-mère lui souffle : « Tu sais, c'est notre destin de partir. » Davor traverse la Slovénie puis l'Italie du Nord, avant de passer clandestinement la frontière par Briançon. Dans la banlieue sud de Paris, il découvre son nouveau camp, « un terrain vague, sous la bretelle d'un échangeur autoroutier. » Illico l'oncle Marko lui confie sa tâche :

voler les touristes à la tire sur le Parvis de Notre Dame. Johann, un collégien, repère le manège du jeune Rom, alors, quand son portable disparaît, il est certain de connaître le coupable ! Johann se lance sur la piste de Davor... À travers cette histoire, Zolma pose une question : faut-il accuser Davor ? L'écrivain veut déplacer le curseur. Les responsables, ce ne sont pas les enfants. Ce sont les adultes des réseaux mafieux. Ceux qui « obligent les plus jeunes à voler parce qu'ils ne risquent pas la prison. » Ceux qui ne leur

apprennent le français que pour dire « pas volé, trrouvé » s'ils se font arrêter avec leur butin. « Les mêmes prennent des risques pour les grands, c'est ignoble. (...) Les enfants, ils obéissent, c'est tout », s'insurge Zolma. Vient alors le drame de l'expulsion, avec la destruction du camp par les bulldozers. Davor s'échappe. Il erre. Bouleversé, Johann se met pour la première fois à la place de cet enfant Rom : dans ces conditions, à 9 ans, « comment faire pour vivre ? »

Maya Blanc

Vietnam-Québec



Kim Thuy, Ru, éditions Liana Levi, 2010, 14 € (poche, 2011, 7 €)

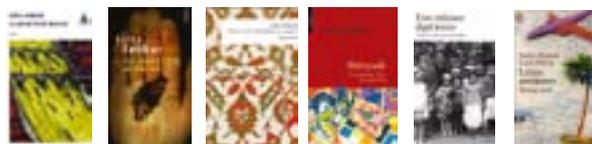
Elle naît à Saigon en 1968, pendant l'offensive du Têt. Elle embarquera une dizaine d'années plus tard à bord d'un boat people. Kim Thuy se souvient de cette traversée du golfe du Siam à fond de cale, où ils étaient 200 « figés dans la peur, par la peur ». « On ne savait pas si on se dirigeait vers le ciel ou si on s'enfonçait dans les profondeurs de l'eau. » La mort en enlève certains. Kim et sa famille (sur)vivent. Il y a les premières nuits en Malaisie dans un camp de 2000 réfugiés, apte à en

accueillir dix fois moins. Puis l'exil au Québec, un rêve américain par lequel la jeune femme perd « la fragilité », l'« incertitude », les « peurs » des Vietnamiens. Car la guerre comme la paix ont meurtri ce peuple, auquel Kim rend hommage dans un récit structuré à la manière d'un recueil de poèmes en prose. Son témoignage se mêle aux portraits d'hommes et de femmes qui lui ont donné, sans le vouloir, une leçon de vie. Telle cette mère qui se sépara de son fils pour qu'il émigre, un acte dont Kim va mesurer, quand elle-même deviendra mère, un amour

« infini ». Dans un va-et-vient entre le Vietnam et le Québec, Kim évoque ses parents et ce qu'ils lui ont transmis pour ne jamais glisser vers la tristesse. La beauté de ce livre, dur et cru, tendre et délicat, réside dans le regard d'enfant que Kim a conservé, alors qu'elle s'est longtemps sentie un fantôme. En français, « Ru » signifie « petit ruisseau », au figuré, « écoulement (de larmes, de sang, d'argent) ». En vietnamien, « Ru » signifie... « berceuse ».

Maya Blanc

Les Algéries de Leïla



Depuis l'an dernier, la romancière enchaîne les actualités. Réédition du premier volet de sa trilogie contant les aventures parisiennes d'une Shérazade, puis de son très beau roman autobiographique *L'arabe comme un chant secret*, chez Bleu Autour. Édition, chez le même éditeur, de Aflou, *Djebel Amour, Nouvelles, récit, contes*, un ouvrage sur sa région natale des hauts plateaux algériens, qu'elle a coordonné et co-écrit avec Jean-Paul Gueneau et Nora Aceval. Mais aussi, édition d'*Une femme à sa fenêtre, Récits et nouvelles* chez

Al Manar et réédition de *Fatima ou les Algériennes au square* chez Élyzad.

Née d'un père algérien et d'une mère française, Leïla Sebbar crée une littérature de l'exil, reliant l'Algérie, « métaphore de l'Orient », et la France, « métaphore de l'Occident », dans un va et vient entre passé et présent, réalité et imaginaire... Des universitaires animent aujourd'hui le site officiel de cette écrivaine au regard singulier : au menu, une biographie, une bibliographie, des entretiens et un journal à découvrir absolu-

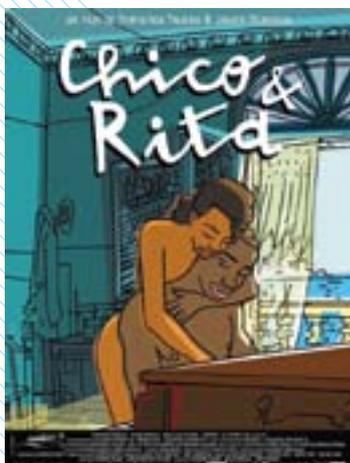
ment puisqu'il prolonge sa trilogie parue chez Bleu Autour, *Mes Algéries en France* (2004), *Journal de mes Algéries en France* (2005) et, troisième volet, un abécédaire génial - de « banlieue » à « voyage », en passant par « étranger », « hammam », « Peugeot » et « Ténès » - *Voyage en Algéries autour de ma chambre* (2008), à lire ou relire pour le plaisir des textes comme pour celui des images.

M.B.

Lire aussi un point de vue de Leïla Sebbar dans le *Causes Communes* N°65

http://clinet.swarthmore.edu/leila_sebbar/

CHICO & RITA : UN PARFUM D'EXIL



Cuba 1948. Chico, jeune pianiste talentueux, écoute les derniers airs de jazz venus d'Amérique ; il rêve de s'y faire un nom. De son côté, la belle et sauvage Rita s'efforce de gagner sa vie en chantant dans les clubs et les bals. Ils se rencontrent et une histoire d'amour passionnel s'engage. Le film commence dans la nostalgie. Un homme se penche sur son passé. Il est vieux, a l'air triste, il regarde par la fenêtre le monde alangui et délabré d'une rue de La Havane. Les couleurs sont ternes, l'horizon est fermé.

Mais la mémoire est intacte, et surgit, sur les images d'un univers glauque, une musique cool, jazzy, au rythme latino. La musique, le piano, les mélodies sensuelles vont être le moteur et le carburant du film, hommage appuyé au latin jazz des années 40 et 50. Le souvenir d'une jeunesse insouciante donne alors des couleurs vives et chaudes, un air de joie inassouvie. La belle et sensuelle Rita croise Chico, dont le talent est destiné à s'épanouir, surtout en Amérique. Chico est séduit, mais il peine à apprivoiser celle dont la voix, chaude et sensuelle a besoin d'un pianiste à la hauteur de son talent, et aussi d'un homme solide. Leur histoire d'amour commence, mais Chico ne sait pas choisir entre ses maîtresses, il n'arrive pas à entièrement assumer son destin

de grand créateur de formes musicales. Il se rend finalement en Amérique, fuyant son pays sous la dictature de Batista, et retrouve Rita qui connaît un certain succès. Il tombe dans un piège, il est victime du racisme (l'impresario et amant de Rita réussit à le faire expulser d'Amérique). Chico revient au pays où il perd son inspiration et sa vocation car c'est le Cuba révolutionnaire.

Sa musique n'est pas en accord avec le « réalisme socialiste » !

Retrouvera-t-il son amour de jeunesse, le seul véritable amour ?

Les dessins (de Juan Mariscal) sont beaux, ils décrivent les rues de La Havane et de New York avec réalisme et finesse. Les couleurs, très nuancées, sont un plaisir des yeux. Quant à la musique de Bebo Valdès, remarquable musicien et pianiste cubain, elle baigne toute l'histoire et permet de retrouver ou de découvrir un monde qu'on croyait perdu.

Valdès nous fait revivre une époque très créatrice de métissage entre les rythmes afro-cubains et le jazz. C'est en 1946 que Chano Pozo et Dizzy Gillespie créent le be-bop, acte de naissance du Latin Jazz. Le film évoque aussi Charlie Parker, Nat King Cole... Quant à Bebo Valdès, il a maintenant 93 ans. Collaborer à ce film lui a permis de revenir 50 ans en arrière ; à la fin du tournage, il a dit : « Quand je mourrai, les gens se rappelleront ma musique grâce à Chico et Rita ». —

Film d'animation de Fernando Trueba, réalisateur espagnol de comédies sentimentales, et surtout un passionné de musique brésilienne et cubaine. Durée 1h33

Alain Le Goanvic | PRO-FIL

Pro-Fil est une

association d'inspiration protestante, mais ouverte

à tous, qui entend promouvoir le film comme témoin de notre temps et dont les activités

reposent sur plusieurs groupes locaux, répartis à travers toute la France. Pro-Fil organise également des rencontres

entre théologiens, professionnels du cinéma et cinéphiles sur le rôle et l'importance de l'expression

cinématographique dans la connaissance du monde contemporain.



17 novembre : L'immigration, les enfants et les jeunes

Des albums, des romans, des bandes dessinées, des ouvrages documentaires : toutes sortes de livres, destinés aux jeunes lecteurs, depuis le plus jeune âge jusqu'à l'adolescence, ont pour sujet ou évoquent l'immigration. Certains présentent sous une forme plus ou moins didactique la situation et l'évolution des flux migratoires, en apportant des explications historiques, économiques ou politiques à la portée du jeune public ; d'autres font découvrir le vécu des migrants sous un angle personnel et humain, en privilégiant les témoignages ou par le biais de fictions ou d'approches artistiques. Pour les adultes qui, dans le cadre professionnel ou non, sont amenés à proposer de telles lectures aux enfants, plusieurs questions se posent, concernant à la fois l'intérêt des ressources qu'offre la production éditoriale (les thèmes abordés, les modes d'expression, les représentations véhiculées, les orientations idéologiques, etc.) et la manière dont eux-mêmes, parents, enseignants, bibliothécaires... peuvent être médiateurs entre le livre et l'enfant ou l'adolescent. C'est l'ensemble de ces problématiques qui seront abordées lors d'une prochaine journée d'étude, organisée conjointement par la Cité nationale de l'histoire de l'immigration et les bibliothécaires spécialistes de littérature jeunesse de la Bibliothèque nationale de France. Des écrivains, des éditeurs, des universitaires et des pédagogues livreront leurs témoignages et leurs analyses pour alimenter la réflexion et les débats.

[Accès gratuit sur inscription](#)

Programme de la journée/enseignements/inscriptions auprès de Marion Caliyannis : 01.53.79.57.06
marion.caliyannis@bnf.fr

ÉDITION 2011 DE MIGRANT'SCÈNE

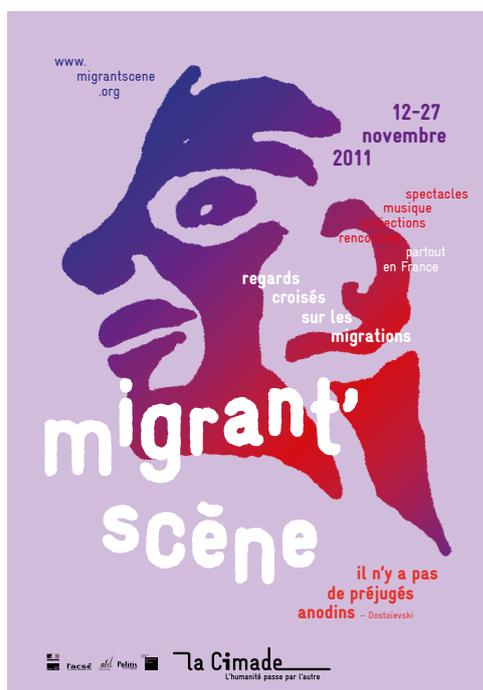
Deux semaines de débats et de fêtes pour bousculer nos préjugés

Du 12 au 27 novembre, dans toute la France aura lieu la nouvelle édition du festival migrant'scène. Projections, débats, expositions, créations insolites, spectacle vivant, fêtes et rencontres : pendant deux semaines, La Cimade propose d'interroger nos préjugés en croisant les regards et les approches.

Citoyens, artistes, militants, supporters du PSG, chercheurs, migrants, journalistes, charcutiers, voisins et amis, vous êtes tous invités à participer à cette édition 2011 qui s'annonce riche en débats et en questions

Retrouvez tout le programme ville par ville sur www.migrantscene.org

Retrouvez les portraits/préjugés publiés dans le dossier de ce numéro sur le site du festival et envoyez nous vos propres portraits avec les préjugés graves ou drôles dont vous pouvez faire l'objet sur communication@lacimade.org Vos photos seront diffusées sur le site de migrant'scène et pendant le festival !



RESSOURCES JURIDIQUES

Sos-retention.com



La rétention administrative des étrangers reste mystérieuse pour vous ? Le site sos-retention.com apporte un éclairage juridique

Les sites consacrés au droit des étrangers sont relativement rares. Ceux dont le sujet principal est la rétention sont encore plus rares. Sos-retention.com est l'un de ces sites, exclusivement consacré au droit de la rétention. On y trouve les réponses aux questions que l'on est amené à se poser dans la pratique de l'aide aux étrangers en rétention.

Écoutons l'auteur du site : « Les sources écrites sont diverses, pas toujours très éclairantes. L'intérêt du site est dans l'effort d'interprétation, appuyé sur le texte lui-même et l'interprétation institutionnelle, telle qu'elle ressort des jurisprudences des juridictions européennes, principalement de la Cour européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, du Conseil constitutionnel, de la Cour de cassation et, le cas échéant, du Conseil d'État (...) »

Nous pouvons reconnaître le style juridique propre aux magistrats. L'auteur (unique) de ce site est en effet un magistrat, à la retraite depuis peu. Juge des libertés et de la détention à la cour d'appel de Paris, Jean-Louis Froment connaît bien son sujet. Sos-retention.com est un site austère dans sa présentation, mais son contenu est sûr, relativement à jour (malgré la nouvelle loi qui entraîne de nombreuses mises à jour). Le fait que la rétention y soit exclusivement auscultée du point de vue du droit est un avantage certain lorsque l'on cherche une analyse froide et même « objective » d'un article obscur du Ceseda. Et l'on peut compter sur Jean-Louis Froment pour pointer les failles de la nouvelle loi, par où s'échappent les libertés et les droits des étrangers.

Ivan Rubinstein

40 PROPOSITIONS DE LA CIMADE

Inventer une politique d'hospitalité

La Cimade publie 40 propositions pour une autre politique d'immigration. Oui, il est possible de construire une politique migratoire fondée sur les principes de mobilité, d'hospitalité et de citoyenneté !

40 propositions fondées à la fois sur des principes, des valeurs et sur l'expertise de terrain de La Cimade. 40 propositions à court, moyen et long terme pour provoquer le débat en cette année électorale.

Retrouver l'intégralité du texte sur
 www.lacimade.org/politiquehospitalite



Le calendrier du Monde 2012



Ouvrez chaque mois une nouvelle fenêtre sur le monde avec le calendrier de La Cimade ! Ces paysages et ces portraits, d'une exceptionnelle qualité et imprimés dans un format panoramique exclusif, vous feront découvrir autrement plusieurs cultures et pays du monde.

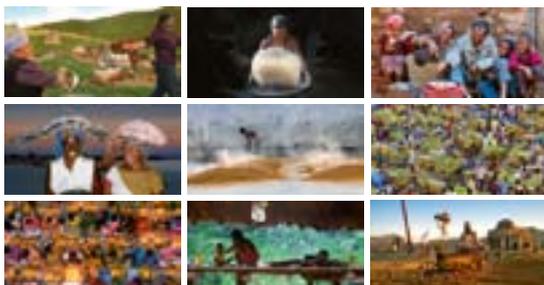
En partenariat avec le Larousse des cuisines du monde



Cette année, douze recettes de cuisine vous sont proposées au verso des pages du calendrier du Monde.

Découvrez le monde autrement avec le **Calendrier de La Cimade 2012**

Les cartes de correspondance 2012



Pour vos vœux de fin d'année ou pour toute autre occasion, des pochettes de 10 cartes à volet accompagnées d'enveloppes en pur vélin de qualité. Réalisées à partir d'une sélection de 10 images du calendrier 2012.

Le calendrier partagé 2012



Avec ses 5 colonnes, le calendrier partagé est un outil idéal pour l'organisation des activités d'une famille, d'une équipe ou d'une colocation.

Informez-vous sur les cultures de l'Afrique et des diasporas

AFRICULTURES.COM - AFRIPHOTO.COM - AFRISCOPE.FR - SUDPLANETE.NET

-
- > UN SITE INTERNET AVEC PLUS DE 8 800 ARTICLES ...
 - > UNE LETTRE D'INFORMATION HEBDOMADAIRE GRATUITE OÙ RETROUVER TOUTE L'ACTUALITÉ CULTURELLE.
 - > UNE REVUE TRIMESTRIELLE DE RÉFLEXION.
 - > AFRISCOPE,
PREMIER MAGAZINE INTERCULTUREL ET CITOYEN GRATUIT
 - > UN RÉSEAU DE CHERCHEURS, D'ARTISTES
ET DE JOURNALISTES À TRAVERS LE MONDE.
-

